



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.642/6



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 août 2026

Français

Original : Anglais

12^{ème} Réunion des Correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO

Vidéoconférence, 16 juin 2026

Rapport de la réunion

Note :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Rapport de la réunion

I. Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2026–2027 du Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC), adopté lors de la 24^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Le Caire, Égypte, 2–5 décembre 2025), le Centre a organisé la 12^{ème} Réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) (ci-après désignée comme la « Réunion »). La Réunion s'est tenue le 16 juin 2026 par vidéoconférence.

II. Participation

2. Tous les Correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO, ainsi que les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales concernées, membres du Comité consultatif du Post-2020 SAPBIO, ont été invités à participer à la Réunion ou à désigner leurs représentants.

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la Réunion : Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Libye, Malte, Tunisie et Türkiye.

4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées en qualité d'observateurs : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CGPM/FAO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

5. L'organisation non-gouvernementale suivante était également représentée en qualité d'observateur : le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN).

6. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était représentée à la Réunion.

7. Le SPA/RAC a assuré le Secrétariat de la Réunion.

8. La liste complète des participants est annexée au présent rapport en tant qu'**Annexe I**.

III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

9. La Réunion a été ouverte le mardi 16 juin 2026 à 8h30 UTC+1 par M. Mahmoud Elyes Hamza, Directeur du SPA/RAC, qui a prononcé une allocution d'ouverture.

10. Dans son discours, le Directeur a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que le Post-2020 SAPBIO définissait la stratégie collective et axée sur l'action pour la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, en alignant les efforts régionaux sur l'atteinte du Bon État Écologique (BEE), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF). Il a mis en évidence la double réalité de la mer Méditerranée, caractérisée par une biodiversité exceptionnelle et des liens socio-économiques profonds, mais fortement vulnérable aux pressions humaines et au changement climatique, ce qui exige une action collective décisive et une coopération renforcée afin d'obtenir des résultats tangibles en matière de conservation.

11. Il a rappelé que les travaux en cours s'inscrivaient dans le cadre du mandat confié par la COP 24 (Décision IG.27/8) dans la perspective de l'évaluation collective de 2027. À cet égard, il a présenté le Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO comme l'instrument clé destiné à aider le SPA/RAC, les Parties contractantes et les membres du Comité consultatif à évaluer les progrès accomplis vers les objectifs de 2027 et 2030. Il a insisté sur l'importance cruciale de garantir l'alignement avec le Cadre mondial de la biodiversité, en

précisant que les participants étaient invités soit à appliquer les indicateurs pertinents de ce cadre mondial, soit à élaborer des indicateurs ciblés et spécifiques à la région en 2026, en étroite consultation avec les Correspondants nationaux et sous leur approbation.

12. Abordant l'ordre du jour, le Directeur a présenté les principaux objectifs de la réunion, qui comprenaient l'examen de l'analyse comparative des objectifs mondiaux et régionaux ainsi que la discussion d'un ensemble concret d'indicateurs adaptés au contexte méditerranéen. Il a conclu en soulignant que le but ultime était de convenir d'un système de suivi solide utilisant, dans la mesure du possible, les indicateurs mondiaux pertinents et, si nécessaire, des indicateurs régionaux, tout en garantissant la disponibilité pratique des données et leur intégration aux mécanismes existants, tels que le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP).

IV. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)

A. Règlement intérieur

13. La Réunion a convenu que le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

B. Élection du bureau

14. Conformément au principe d'une répartition géographique et d'une représentation des genres équitables, la réunion a élu à l'unanimité le bureau suivant parmi les représentants des Parties contractantes :

Président :	M. Abdulmaula Hamza (Libye)
Vice-présidents :	Mme Silvia García Higuera (Espagne) Mme Melina Marcou (Chypre)
Rapporteur :	M. Leonardo Tunesi (Italie)

C. Adoption de l'ordre du jour

15. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire diffusé dans le document UNEP/MED WG.642/1.

16. L'ordre du jour est joint au présent rapport en tant qu'**Annexe II**.

D. Organisation des travaux

17. La réunion a convenu de suivre l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour provisoire annoté (PNUE/MED WG.642/2).

18. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français, avec une interprétation simultanée assurée tout au long des sessions.

V. Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national (point 3 de l'ordre du jour)

19. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.642/3, *Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, fournissant un aperçu des activités régionales et nationales menées depuis la dernière réunion des Correspondants nationaux en avril 2025*. La présentation a détaillé les activités entreprises dans le cadre des plans d'action régionaux concernant les espèces et les habitats, ainsi que les initiatives ciblant le rétablissement des espèces et la restauration des écosystèmes. Elle a également mis en

lumière les efforts liés aux Aires marines et côtières protégées (AMCP) et aux Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE), parallèlement au soutien opérationnel apporté à la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, notamment la stratégie de mobilisation des ressources.

20. La réunion a félicité le SPA/RAC pour son soutien continu et s'est félicitée de la parution de la nouvelle publication scientifique sur la cartographie actualisée des herbiers de *Posidonia oceanica*, des assemblages coralligènes et des grottes marines en Méditerranée. Il a été souligné que ce travail améliorerait considérablement l'état de référence régional, bien que des lacunes importantes subsistent en matière de données concernant l'étendue des herbiers marins, en particulier dans les sous-régions du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

21. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant a demandé que la publication scientifique soit partagée avec l'ensemble des participants, tandis qu'un autre a soulevé une question technique concernant le processus d'intégration des données utilisé pour l'activité de cartographie des habitats. Plus précisément, des éclaircissements ont été demandés afin de savoir si les cartes actualisées reposaient uniquement sur des jeux de données nationaux officiellement téléversés sur la plateforme régionale, ou si elles intégraient également des jeux de données complémentaires transmis par correspondance directe ou issus de bases de données marines externes telles que le Réseau européen d'observation et de données marines (EMODnet).

22. En réponse, le Secrétariat a précisé la méthodologie utilisée pour la collecte et la synchronisation des données, en soulignant les efforts continus requis pour garantir que toutes les contributions nationales et régionales disponibles soient pleinement intégrées à la Plateforme méditerranéenne sur la Biodiversité. La réunion a souligné l'importance de centraliser les mises à jour des flux de données afin d'optimiser les efforts de conservation au niveau régional.

23. Une délégation a fait part d'une mise à jour sur les mesures de conservation récentes prises au niveau national, notant la mise en œuvre, en décembre 2025, d'un nouveau cadre de désignation et du label « Zones de Protection Forte en Mer ». Il a été expliqué que cette mesure vise à placer 14,8 % du territoire maritime concerné sous un régime de protection stricte d'ici la fin de l'année 2026, conformément aux engagements annoncés précédemment lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans à Nice (UNOC-3).

24. Une autre délégation a présenté un exposé complet sur les étapes pratiques et les jalons de terrain franchis au niveau national pour faire avancer les objectifs du Post-2020 SAPBIO. Il a été souligné que, depuis 2024, les priorités stratégiques avaient été intégrées avec succès dans les programmes environnementaux nationaux, passant des études de référence à une gestion active des écosystèmes. La présentation a détaillé les progrès significatifs réalisés dans l'extension des Aires marines protégées (AMP) grâce à des études écologiques et socio-économiques de référence menées en collaboration avec des partenaires régionaux. En outre, une coopération renforcée avec les autorités de la pêche a conduit à l'application de fermetures saisonnières strictes afin d'atténuer les captures accidentelles dans la pêche traditionnelle et artisanale, en alignement avec les lignes directrices régionales de la CGPM. La délégation a également exposé l'adoption de plans d'action nationaux spécifiques dédiés à la conservation des habitats et espèces sensibles, notamment les tortues marines pendant leurs saisons de ponte, ainsi que des cadres pour suivre les impacts écologiques et socio-économiques des espèces non-indigènes (ENI) dans le cadre élargi de l'IMAP.

25. À la suite des discussions, la réunion a exhorté les autorités nationales des sous-régions concernées, en étroite collaboration avec le SPA/RAC et les partenaires scientifiques, à prioriser les initiatives nationales de cartographie afin de combler les lacunes géographiques existantes.

26. En outre, la réunion a recommandé que le SPA/RAC accorde la priorité aux futurs efforts de recherche de fonds et aux concepts de projets visant à soutenir la restauration des écosystèmes et à renforcer la conservation par l'intermédiaire des AMCP et des AMCE.

27. La réunion s'est également félicitée de l'élaboration du *Projet de critères pour un inventaire complet des écosystèmes à forte valeur écologique et/ou présentant un potentiel de régénération, conformément à l'action 12 du Post-2020 SAPBIO*, tel que présenté dans le document UNEP/MED WG.642/Inf.3.

VI. Projet de série d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité (point 4 à l'ordre du jour)

A. Cartographie des cibles du Post-2020 SAPBIO par rapport aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)

28. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.642/4, *Analyse comparative du cadre de suivi du GBF de la CDB et du cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO*, fournissant un aperçu complet des liens structurels entre les objectifs stratégiques mondiaux et régionaux en matière de biodiversité. Cet exercice de mise en correspondance a été présenté comme un préalable essentiel pour identifier les indicateurs pertinents permettant d'évaluer la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, en se concentrant sur l'évaluation des progrès accomplis vers les résultats attendus pour 2027 et 2030.

29. En apportant le contexte institutionnel nécessaire, le Secrétariat a rappelé que, bien que le Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO ait été initialement adopté en 2025 pour suivre les activités de démarrage urgentes, un cadre d'indicateurs finalisé n'a pas pu être achevé simultanément. Ce retard découlait du fait que l'ensemble des indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) faisait l'objet d'un développement concomitant et n'a été pleinement adopté au niveau mondial qu'en février 2025. Par conséquent, le SPA/RAC a été mandaté pour poursuivre ses travaux techniques tout au long de l'année 2026, en étroite consultation avec les Correspondants nationaux, afin de finaliser les indicateurs régionaux avant les cycles d'évaluation prévus pour 2027 et 2030.

30. Le Secrétariat a en outre clarifié la double approche méthodologique guidée par la Décision IG.27/8 de la COP 24. Afin d'éviter les doublons dans l'établissement des rapports et de réduire la charge administrative pesant sur les Parties contractantes, les métriques mondiales sont d'abord filtrées à travers un « filtre méditerranéen ». Les indicateurs clés de niveau mondial pertinents et applicables sont directement adoptés. À l'inverse, en présence de spécificités régionales uniques — telles que des actions liées au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) ou au BEE —, des indicateurs spécifiques à la région doivent être élaborés. Il a été souligné que, si le cadre mondial comprend 4 objectifs globaux et 23 objectifs mesurés par des indicateurs de réalisation, le Post-2020 SAPBIO va plus loin en intégrant 3 buts, 27 objectifs et 42 actions hautement opérationnelles, ce qui exige un ensemble dédié d'indicateurs de performance de la mise en œuvre des actions.

31. À la suite de la présentation et d'un bref échange d'éclaircissements, la Réunion a approuvé les résultats de l'analyse comparative entre le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de la CDB et le cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, tels qu'ils figurent à l'**Annexe III** du présent rapport. Il a été convenu que cette cartographie détaillée servirait de base structurelle pour la phase suivante d'affinement technique, garantissant que les indicateurs de niveau mondial soient adaptés efficacement au contexte méditerranéen tout en tenant compte de la disponibilité des données et des capacités régionales de suivi.

B. Projet de liste d'indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)

32. Le Secrétariat a présenté le document de travail UNEP/MED WG.642/5, *Projet d'ensemble d'indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité*. Il a été rappelé que, bien que le Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO ait été pris en note par la COP 24, un affinement technique supplémentaire était nécessaire pour parvenir à un alignement structurel complet avec le cadre de suivi mondial du GBF de la CDB.

33. La présentation a détaillé la structure architecturale centrale du système proposé basé sur des indicateurs, en expliquant que le cadre divise le suivi en deux catégories distinctes afin de mesurer efficacement les progrès au cours des périodes stratégiques menant à 2027 et 2030 :

- **Indicateurs de réalisation des objectifs (Indicateurs de réalisation) :** Conçus pour mesurer les résultats stratégiques à long terme, ils sont structurés en indicateurs principaux — s'appuyant sur des métriques établies et suivies au niveau régional, telles que les indicateurs communs de l'IMAP — et en indicateurs secondaires, faisant office de variables de substitution lorsque les jeux de données régionaux complets sont encore en cours d'élaboration.
- **Indicateurs de performance des actions (Indicateurs de performance) :** Structurés pour suivre la mise en œuvre opérationnelle spécifique des quarante-deux actions concrètes définies dans le cadre du Post-2020 SAPBIO.

34. Le Secrétariat a souligné qu'un défi majeur dans l'élaboration des indicateurs de performance découlait de la formulation initiale des résultats attendus pour 2030, qui se chevauchaient souvent avec la réalisation d'objectifs à long terme plutôt qu'avec les livrables d'actions spécifiques. Pour résoudre cela et garantir une comparaison efficace des données entre les cycles de 2027 et 2030, le cadre proposé normalise les métriques en se concentrant sur la mise en œuvre active et l'application des plans d'action nationaux et régionaux au fil du temps. En outre, afin d'éviter une charge de rapport excessive pour les Parties contractantes, le cadre intègre activement les données issues des processus régionaux existants, notamment les critères de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) pour les pays de l'UE, les évaluations de la Liste rouge de l'UICN et les paramètres de gestion des pêches élaborés dans le cadre de la CGPM.

35. Il a été précisé en outre que la sélection des métriques candidates reposait sur trois critères fondamentaux : l'applicabilité des indicateurs mondiaux pour l'évaluation de fin de période en 2030, l'élaboration de métriques régionales spécifiques pour l'évaluation à mi-parcours en 2027, et la disponibilité réaliste de jeux de données homogènes à l'échelle de toute la région méditerranéenne.

36. De plus, le Secrétariat a noté que les objectifs et indicateurs relatifs aux AMCP et aux AMCE — spécifiquement l'Objectif mondial 3 et les cibles 1.4, 1.5, 2.5 et 2.7 du Post-2020 SAPBIO — avaient été intentionnellement omis de cet exercice. Cela a été fait pour éviter la redondance des données, un mécanisme de suivi dédié (à savoir le Cadre d'évaluation et de suivi de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE) ayant déjà été officiellement adopté par la COP 23 en 2023, avec l'évaluation externe à mi-parcours de la stratégie en 2026 alimentant directement l'évaluation globale du Post-2020 SAPBIO.

37. Au cours de la discussion qui a suivi, l'attention a été attirée sur les défis techniques liés à l'homogénéité des données, en notant que la disponibilité des données variait considérablement d'une sous-région à l'autre, ce qui pourrait empêcher certains pays de soumettre leurs rapports en temps voulu. À la lumière de ce constat, il a été suggéré que le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec ses experts techniques afin de simplifier et de regrouper les indicateurs similaires pour alléger la charge de préparation des rapports nationaux.

38. Une délégation a exprimé son soutien à la matrice de suivi proposée, en saluant l'utilisation d'un formatage avec code couleur et en soulignant que la disponibilité des données demeurerait le facteur le plus déterminant pour le succès du cadre. La délégation a noté que, les jeux de données sous-jacents étant déjà intégrés dans les flux de rapports existants tels que l'IMAP, les directives de mise en œuvre claires intégrées à ces mécanismes permettraient d'atténuer les écarts de transmission de données entre les pays.

39. Une autre délégation a également accueilli favorablement le document, en soulignant que les nouveaux indicateurs avec code couleur pour les objectifs étaient très utiles et devaient être pleinement conservés dans le cadre final pour garantir la cohérence du suivi lors des futures évaluations régionales.

40. Une troisième délégation a proposé d'enrichir la matrice de suivi en y ajoutant une colonne dédiée pour exposer systématiquement les mesures concrètes et les étapes pratiques à adopter au niveau national

pour atteindre chaque objectif. En réponse, le Secrétariat a précisé que l'objectif principal du tableau actuel était strictement de définir des indicateurs pour l'évaluation technique. Il a été expliqué que le suivi des mesures nationales spécifiques et des contraintes opérationnelles serait traité dans le cadre des questionnaires nationaux ultérieurs, ce qui permettra d'adapter la stratégie sur la base des conclusions post-évaluation des cycles 2027 et 2030.

41. Un représentant d'une organisation régionale de gestion des pêches a salué le projet d'ensemble d'indicateurs et a proposé des ajustements techniques pour assurer la synchronisation avec les systèmes de suivi des pêches existants. Concernant le Tableau 3.1, Cible 2.6 sur l'aquaculture, il a été recommandé d'intégrer les indicateurs spécifiques rapportés au Tableau 3.2 (Action 24). Pour le Tableau 3.2, Action 21, une correction a été notée concernant une coquille dans le texte. Le représentant a souligné que ces indicateurs de la pêche s'alignaient directement sur les composantes environnementales de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de la CGPM, dont les résultats seront publiés en octobre 2026, garantissant ainsi la synchronisation des données et évitant le double emploi au niveau national. Un expert impliqué dans l'élaboration du cadre a noté que le cadre mondial manquait d'indicateurs spécifiques pour la pêche, ce qui met en relief la valeur de l'approche détaillée axée sur les actions du Post-2020 SAPBIO.

42. En synthétisant les échanges, il a été constaté que le Post-2020 SAPBIO sert efficacement d'outil d'analyse des lacunes au niveau national. Il a été souligné qu'en tirant des données de multiples réseaux existants — notamment les cadres de reporting de l'IMAP et de l'UE —, l'outil de suivi permet aux pays de cartographier stratégiquement les déficits de données, d'orienter leurs efforts de conservation pour le cycle suivant et de progresser collectivement vers l'atteinte du BEE. Passer des indicateurs d'activités de démarrage utilisés au cours du biennium précédent à cette base de référence structurée d'indicateurs permettrait de résoudre les problèmes passés liés à l'hétérogénéité des jeux de données nationaux.

43. À la suite des discussions, la Réunion a approuvé l'approche consistant à utiliser des indicateurs de réalisation pour mesurer les progrès accomplis vers les objectifs du Post-2020 SAPBIO et des indicateurs de performance pour évaluer la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO.

44. La Réunion a examiné et commenté le projet d'ensemble d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, et a noté que le Secrétariat avait fixé au 26 juin 2026 la date limite pour la réception de commentaires écrits supplémentaires, après quoi les indicateurs seraient considérés comme approuvés pour être utilisés lors des évaluations de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.

45. L'ensemble des indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO tel qu'approuvé par la Réunion figure à l'**Annexe IV** du présent rapport.

VII. Prochaines étapes et feuille de route vers l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO (point 5 de l'ordre du jour)

A. Questionnaire en ligne pour l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO (sous-point 5.1 de l'ordre du jour)

46. Le Secrétariat a présenté le processus requis pour entreprendre l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO au regard des résultats attendus pour 2027. Dans ce contexte, le Secrétariat a présenté le questionnaire en ligne conçu sur la base du cadre de suivi adopté au cours du biennium précédent. L'attention a été attirée sur les documents d'information UNEP/MED WG.642/Inf.6, détaillant les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage de Post-2020 SAPBIO, et UNEP/MED WG.642/Inf.7, qui contient le Cadre de suivi de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO.

47. Le Secrétariat a exposé la feuille de route opérationnelle pour le prochain cycle d'évaluation. Il a été précisé que le questionnaire en ligne serait finalisé et diffusé aux Parties contractantes et aux organisations membres du Comité consultatif d'ici la mi-juillet 2026, avec une date limite initiale de soumission

provisoirement fixée à la fin du mois de septembre 2026. De plus, le recrutement de consultants techniques s'achèverait d'ici la mi-juillet 2026 afin de garantir leur prise de fonction. Les consultants désignés compileront, évalueront et analyseront les données nationales et régionales fournies d'août 2026 à janvier 2027, en préparant les principales conclusions de l'évaluation selon une approche agrégée aux niveaux sous-régional et régional.

48. Afin d'optimiser la collecte des données régionales et de remédier aux contraintes opérationnelles rencontrées lors du premier cycle d'évaluation — précisément l'incapacité technique pour les répondants de sauvegarder la progression de leur saisie en cours de session —, le Secrétariat a annoncé la migration de la matrice de rapport vers la plateforme LimeSurvey. Il a été expliqué que ce système convivial permettrait aux experts nationaux de sauvegarder, quitter et reprendre le renseignement du questionnaire à tout moment. Cette amélioration opérationnelle vise à faciliter une meilleure coordination interne et l'intégration des données entre les différents ministères et services administratifs nationaux lors du rassemblement de jeux de données de conservation disparates. Afin de fournir un soutien continu aux Parties contractantes, le Secrétariat s'est engagé à mettre en place un guichet d'assistance technique dédié pour résoudre les problèmes opérationnels logiciels et rationaliser l'harmonisation des données.

49. Au cours de la discussion qui a suivi, un observateur d'une organisation régionale de gestion des pêches a demandé des éclaircissements techniques concernant la période de rapport définitive et le calendrier de synchronisation des données. L'observateur a noté que les indicateurs clés relatifs aux pêcheries à leur niveau institutionnel ne seraient formellement approuvés qu'à la suite de la réunion de leur commission prévue en octobre 2025. En réponse, le Secrétariat a précisé que le questionnaire couvre les mesures de conservation actives mises en œuvre jusqu'en septembre 2026. Il a été ajouté que la phase d'évaluation technique ultérieure menée par les consultants offrirait un délai prolongé capable d'intégrer pleinement les flux de données tardifs provenant des partenaires régionaux.

50. Pour faciliter la saisie des données par les partenaires institutionnels, il a été suggéré d'utiliser un code couleur visuel au sein de la plateforme LimeSurvey afin de différencier les responsabilités de rapport nationales, régionales et partagées. Le Secrétariat a accueilli favorablement cette proposition, acceptant d'intégrer des balises de couleur dédiées et notant que les sections spécifiques concernant l'organisation régionale de gestion des pêches seraient mises en évidence en bleu pour rationaliser leurs contributions. Une délégation a demandé des clarifications supplémentaires sur les paramètres techniques de l'enquête. Il a été réaffirmé que le questionnaire sert d'outil crucial d'analyse des lacunes au niveau national, et les Parties contractantes ont été vivement encouragées à se référer continuellement au cadre de suivi de référence pour garantir une harmonisation structurelle claire lors du cycle de rapport 2027.

51. À la suite des discussions, la réunion a pris note du processus d'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en vue des résultats attendus pour 2027, ainsi que du questionnaire en ligne élaboré sur la base du cadre de suivi adopté au cours du biennium 2024–2025, et s'est félicitée de son alignement strict avec ce cadre et de la valorisation des enseignements tirés de l'évaluation précédente basée sur les activités de démarrage.

52. La Réunion a demandé au Secrétariat d'explorer la possibilité de prolonger le délai de soumission des contributions nationales, afin de laisser aux Parties contractantes suffisamment de temps pour remplir et valider de manière exhaustive le questionnaire en ligne.

B. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE, prévue pour 2026 (sous-point 5.2 de l'ordre du jour)

53. Le Secrétariat a présenté le processus lancé pour entreprendre, en 2026, une évaluation externe à mi-parcours de la *Stratégie régionale post-2020 pour les Aires marines et côtières protégées (AMCP) et les Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée*. Il a été rappelé que si le cadre global de suivi du Post-2020 SAPBIO avait intentionnellement omis le suivi direct par indicateurs pour l'Objectif mondial 3, cela s'expliquait par le fait que la région méditerranéenne disposait d'une stratégie

spatiale pionnière et dédiée, complétant directement le cadre du SAPBIO avec son propre Cadre d'évaluation et de suivi pré-adopté.

54. La présentation a souligné que l'évaluation externe à mi-parcours prévue pour 2026 constituerait une étape clé, alimentant directement en données de progrès l'évaluation collective finale du Post-2020 SAPBIO pour la COP 25. Cette évaluation suivra spécifiquement les réalisations au titre des cibles régionales 1.4, 1.5, 2.5 et 2.7. Le Secrétariat a détaillé l'architecture de la stratégie, qui comprend cinq piliers stratégiques (gouvernance, extension du réseau, intégration des AMCE, efficacité de la gestion et soutien des parties prenantes) couvrant 20 résultats attendus, 67 actions nationales proposées et 58 actions régionales proposées. L'objectif qualitatif et quantitatif ultime demeure d'aider les Parties contractantes à atteindre l'objectif mondial « 30 par 30 » tout en étendant les zones marines sous protection renforcée.

55. Le Secrétariat a en outre expliqué que le processus d'évaluation est structuré autour de trois phases consécutives : collecte de données et analyse rapide, consultations par questionnaires ciblés auprès des Parties contractantes et des partenaires régionaux, et rédaction d'un rapport régional pour élaborer des recommandations ciblées. Ce processus technique est conduit sous la supervision directe du Groupe ad hoc d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM), qui assure l'examen scientifique, fournit les orientations de référence et finalise le projet de recommandations à soumettre aux Points focaux pour les Aires spécialement protégées et la diversité biologique (ASP/DB).

56. L'expert principal impliqué dans l'évaluation à mi-parcours a fourni une mise à jour sur l'avancement opérationnel, notant que le processus se trouvait actuellement dans sa première phase d'évaluation rapide visant à cartographier la disponibilité des données et à identifier les lacunes existantes par rapport à l'état de référence. Une contrainte technique majeure a été mise en évidence concernant l'absence systémique de valeurs de référence prédéfinies pour de nombreuses actions stratégiques, ce qui rend complexe le suivi absolu de la progression chronologique depuis 2020. Pour y remédier, des efforts techniques sont en cours afin de reconstituer les paramètres de référence là où les données le permettent. De plus, sur la base des examens préliminaires de la documentation soumise, l'expert a fait part d'un premier constat indiquant un besoin régional manifeste de modifier structurellement et d'harmoniser le format normalisé des futurs rapports nationaux afin de saisir les métriques précises requises pour des évaluations spatiales exhaustives.

57. Au cours de la discussion qui a suivi, l'attention a été attirée sur un document régional important contenant des orientations techniques sur l'identification et la notification des AMCE marines et côtières en Méditerranée. Il a été noté que ce document d'orientation avait été élaboré par des experts régionaux et examiné par le groupe d'experts de l'AGEM après deux cycles de révision rigoureux. Les Parties contractantes ont été vivement encouragées à consulter activement ce document d'orientation lors du renseignement de leurs questionnaires nationaux, en l'utilisant comme outil pratique pour déclarer les AMCE comme une couche supplémentaire et efficace de conservation spatiale aux côtés des AMP existantes.

58. À la suite des discussions, la réunion a pris note du processus lancé pour entreprendre, en 2026, une évaluation externe à mi-parcours de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée.

VIII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion a été invitée à soulever et à discuter d'autres questions nécessitant une attention particulière, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire. Aucune autre question formelle n'a été proposée par les Parties contractantes ou le Secrétariat.

60. S'agissant des questions logistiques et des événements régionaux à venir, le Secrétariat a informé la réunion qu'un webinaire d'information serait organisé le 3 juillet 2026 afin de lancer officiellement l'annonce « Réservez la date » (Save the Date) et de présenter le rapport actualisé sur l'état des AMP en Méditerranée. Il a été précisé que ce webinaire lancerait également les consultations régionales destinées à définir les priorités stratégiques pour les AMP au cours des prochaines années, en notant que la région méditerranéenne

affiche actuellement un taux de conservation spatiale de 9 %, ce qui demeure éloigné de l'objectif mondial de 30 %. Le Secrétariat a en outre annoncé que le prochain Forum des AMP était prévu à Alexandrie (Égypte) du 15 au 18 décembre 2026.

61. Répondant aux questions concernant l'organisation des sessions futures, le Secrétariat a annoncé que la prochaine réunion des Correspondants nationaux pour le Post-2020 SAPBIO était prévue en présentiel en mai 2027, provisoirement autour du 24 mai. Il a été expliqué que cette réunion serait organisée consécutivement à la 18^{ème} Réunion des Points focaux pour les ASP/DB (25–26 mai 2027). Plusieurs délégations se sont félicitées de la perspective de reprendre les sessions en présentiel, en soulignant que les interactions directes renforcent considérablement les échanges techniques et la coopération régionale entre les Parties contractantes par rapport aux formats virtuels.

IX. Conclusions et recommandations (point 7 de l'ordre du jour)

62. La réunion a examiné, commenté et approuvé le projet de conclusions et de recommandations tel qu'amendé et joint au présent rapport en tant qu'**Annexe V**.

X. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

63. À la suite de la conclusion des discussions de fond, le Directeur du SPA/RAC a prononcé un discours de clôture. Il a exprimé sa sincère gratitude aux Parties contractantes, aux experts techniques et aux partenaires régionaux pour leur participation active et leur engagement continu dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone. Le Directeur a souligné que les résultats de la session reflétaient la nature intégrée et axée sur l'action de la stratégie du Post-2020 SAPBIO pour la biodiversité marine et côtière. Il a insisté sur le fait que l'analyse comparative entre les objectifs mondiaux et régionaux, ainsi que les indicateurs adaptés au contexte méditerranéen, ont permis d'établir avec succès un système de suivi solide utilisant des métriques mondiales pertinentes. Il a noté que cette réalisation témoignait de la force de la coopération régionale collective pour faire progresser la conservation de la biodiversité méditerranéenne. En conclusion, le Directeur a adressé ses remerciements particuliers au Président, aux Vice-présidentes et au Rapporteur pour leur leadership tout au long des sessions.

64. Après l'échange de courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 14h15 UTC+1 le mardi 16 juin 2026.

ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS**POST-2020 SAPBIO NATIONAL CORRESPONDENTS
CORRESPONDENTS NATIONAUX DU POST-2020 SAPBIO**

CROATIA / CROATIE	Ms. Martina MARIĆ Senior Advisor in the Department for Monitoring and Assessment of the State of Marine Ecosystems Ministry of Environmental Protection and Green Transition
CYPRUS / CHYPRE	Ms. Melina MARCOU Fisheries and Marine Research Officer Department of Fisheries and Marine Research (DFMR) Ministry of Agriculture, Rural Development and Environment
EGYPT / ÉGYPTÉ	Mr. Mohamed Said Abdelwarith ATTEA General Manager Nature Conservation Sector (NCS) Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
FRANCE / FRANCE	Mr. Laurent GUÉRIN Chargé de mission à la Direction des Relations Européennes et Internationales Office Français de la Biodiversité (OFB)
GREECE / GRÈCE	Ms. Aimilia DROUGA National Focal Point / Marine Expert, Environmental Officer Department of Protected Areas Directorate of Natural Environment Protection and Biodiversity General Directorate of Environmental Policy Hellenic Ministry of Environment and Energy
ITALY / ITALIE	Mr. Leonardo TUNESI National Focal Point / Research Director Associated Department of Marine Biodiversity, Habitat and Species Protection
LEBANON / LIBAN	Ms. Lara SAMAHA Head of Department of Ecosystems Directorate General of Environment Ministry of Environment
LIBYA / LIBYE	Mr. Elmaki Ayad ELAGIL Director of the Nature Conservation Department Ministry of Environment Mr. Abdulmaula HAMZA Assistant Professor Biology Department University of Tripoli / Ministry of Environment
MALTA / MALTE	Mr. Brian CHRISTIE Environment Protection Officer Environment and Resources Authority (ERA)
SPAIN / ESPAGNE	Ms. Silvia GARCÍA HIGUERA Civil Servant Ministry for Ecological Transition and Demographic Challenge
TUNISIA / TUNISIE	Ms. Samia HLEL Sous-directrice Direction générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DGQEV) Ministère de l'Environnement

TÜRKİYE / TÜRKİYE	Ms. Neşe YAPICI Head of Section of Species and Habitat Protection General Directorate for Protection of Natural Assets Republic of Türkiye Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change
--------------------------	---

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES / REPRÉSENTANTS
DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES**

GFCM - General Fisheries Commission for the Mediterranean / Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) <i>CGPM - Commission générale des pêches pour la Méditerranée / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	Mr. Anis ZARROUK Fishery Ecosystems Officer General Fisheries Commission for the Mediterranean
---	---

**REPRESENTATIVES OF OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
REPRÉSENTANTS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

IUCN - International Union for Conservation of Nature <i>UICN - Union internationale pour la conservation de la nature</i>	Ms. Mercedes MUÑOZ CAÑAS Programme Manager Marine Biodiversity and Blue Economy IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN Med)
--	--

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AND OTHER ENTITIES / ORGANISATIONS NON-
GOUVERNEMENTALES ET AUTRES ENTITÉS**

MedPAN Network of Marine Protected Area Managers in the Mediterranean / Réseau des gestionnaires de zones marines protégées en Méditerranée	Ms. Carole MARTINEZ Policy Manager
--	--

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - SECRETARIAT TO THE BARCELONA
CONVENTION AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN /
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - SECRÉTARIAT DE LA
CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE**

UNEP/MAP / PNUE/PAM United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat / <i>Programme des Nations Unies pour l'environnement /</i> <i>Unité de coordination pour le Plan d'action pour la</i> <i>Méditerranée - Secrétariat de la Convention de</i> <i>Barcelone</i>	Mr. Christos IOAKEIMIDIS QSR Programme Management Officer Ms. Samar KILANI Programme Management Officer - EcAp MED PLUS
---	---

SECRETARIAT OF THE MEETING / SECRÉTARIAT DE LA RÉUNION

SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre / <i>Centre d'activités régionales pour les Aires</i> <i>spécialement protégées</i> Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia E-mail: car-asp@spa-rac.org	Mr. Mahmoud Elyes HAMZA Director Mr. Atef OUERGHI Programme Officer (Ecosystem Conservation) Ms. Lobna BEN NAKHLA Programme Officer (Species Conservation) Ms. Asma KHERIJI Programme Officer (Specially Protected Areas) Mr. Yassine Ramzi SGHAIER Projects Officer (Ecosystem Approach) Ms. Imen ZRIBI Programme Assistant (Species Conservation) Mr. Dhia GUEZGUEZ Data Management and IT Officer <u>SPA/RAC consultants:</u> Ms. Ana ŠTRBENAC Stenella Consulting Ms. Souha EL ASMI Ecoverse Environmental Consulting <u>Interpreters:</u> Ms. Hanem ATTIA Ms. Hela GAIDA Mr. Mondher KALAI Ms. Najet MCHALA
--	---

ANNEXE II : ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de la réunion
Point 3 de l'ordre du jour	Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national
Point 4 de l'ordre du jour	Projet de série d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité 4.1. Cartographie des cibles du Post-2020 SAPBIO par rapport aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité 4.2. Projet de liste d'indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen
Point 5 de l'ordre du jour	Prochaines étapes et feuille de route vers l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO 5.1. Questionnaire en ligne pour l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO 5.2. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE, prévue pour 2026
Point 6 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 7 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 8 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion

ANNEXE III

**ANALYSE COMPARATIVE DU CADRE DE SUIVI DU GBF DE LA CDB ET DU CADRE
DE SUIVI DU POST-2020 SAPBIO**

Liste des tableaux

Tableau 3.1 Comparaison entre les cibles fixées par le Post-2020 SAPBIO et le GBF de la CDB

Tableau 3.2 Indicateurs du GBF de la CDB qui sont liés aux cibles du GBF de la CDB ayant des cibles correspondantes dans le Post-2020 SAPBIO

Tableau 3.3 Relations entre les actions et les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO

Analyse comparative du Cadre de suivi du GBF de la CDB et du Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO

1. Approche méthodologique

1. L'objectif principal de ce rapport est d'identifier les relations entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) et les systèmes de suivi du Post-2020 SAPBIO, comme point de départ pour l'élaboration d'un cadre de suivi complet du Post-2020 SAPBIO.

2. Une analyse documentaire approfondie du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) et de Post-2020 SAPBIO commencera par examiner les relations entre les buts et cibles fixés aux niveaux mondial et méditerranéen. Elle analysera ensuite les indicateurs des cibles communes ou se chevauchant, y compris la pertinence de chaque indicateur, les exigences méthodologiques, les sources de données associées et les mécanismes de rapport mondiaux existants. L'analyse évaluera également les indicateurs de performance des actions dans les deux systèmes. Les résultats (rapport provisoire) seront discutés avec le SPA/RAC, et le document initial sera révisé en conséquence.

2. Analyse comparative entre le GBF de la CDB et le cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO

3. L'épine dorsale du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) se compose de cibles à atteindre dans un délai de dix ans. Plus précisément, le GBF de la CDB définit quatre objectifs globaux et 23 cibles mondiales de biodiversité à atteindre d'ici 2030, tout en traçant la voie vers quatre objectifs à long terme pour 2050. La Post-2020 SAPBIO établit trois buts et 27 cibles. Cependant, contrairement au GBF de la CDB, la Post-2020 SAPBIO définit également 42 actions à mettre en œuvre au niveau opérationnel pour atteindre ses cibles et buts.

4. Le cadre de suivi du GBF de la CDB repose sur des indicateurs liés à des cibles spécifiques. Par conséquent, ces indicateurs permettent principalement de mesurer les progrès vers l'atteinte de ces cibles, servant d'indicateurs dits « de réalisation ». Ainsi, comme première étape de l'analyse comparative entre les stratégies mondiales et méditerranéennes en matière de biodiversité, il est important de commencer par comparer les cibles. Cela servira de premier filtre pour déterminer quels indicateurs du GBF de la CDB peuvent être adaptés pour une utilisation pour le Post-2020 SAPBIO.

2.1. Comparaison au niveau des cibles fixées

5. Le tableau de comparaison (tableau 3.1) aligne systématiquement les cibles du Post-2020 SAPBIO avec les cibles correspondantes du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB). Le tableau met en évidence les domaines de fort alignement ainsi que ceux où une correspondance directe manque.

6. Globalement, l'analyse démontre un chevauchement thématique substantiel entre la stratégie méditerranéenne et le cadre mondial, en particulier sur les thèmes écologiques, l'action 12 (Restauration) et les thèmes de capacité, tout en révélant également des priorités régionales uniques, telles que l'emploi public dans la conservation de la biodiversité et les mécanismes de gouvernance détaillés, qui peuvent nécessiter une intégration supplémentaire dans les cibles mondiales ou des mesures de mise en œuvre régionales spécifiques.

7. Plus précisément, la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO sont axées sur la protection des espèces, la restauration des écosystèmes, le contrôle de la pollution, les aires protégées et l'utilisation durable, et s'alignent étroitement sur des cibles spécifiques du GBF de la CDB – en particulier celles relatives à la restauration (cible 2 du GBF de la CDB), à la conservation basée sur les aires (cible 3), à la réduction de la pollution (cible 7) et à la gestion des ressources (cibles 5, 9, 10). Les questions transversales comme l'action 13 (changement climatique), le partage des connaissances, le financement durable, l'intégration et la coopération sont également bien alignées, spécifiquement sur les cibles du GBF concernant la résilience climatique (cible 8), l'accès aux connaissances (cible 21), le renforcement des capacités et la coopération (cible 20), le financement (cible 19) et l'intégration dans la prise de décision (cible 14).

8. Cependant, plusieurs cibles du Post-2020 SAPBIO, en particulier celles traitant de la gouvernance, de la conformité, de l'évaluation post-2020, du développement des capacités pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, de l'emploi et de mécanismes nationaux spécifiques, n'ont pas de contreparties directes dans le GBF. La cible liée à l'IMAP ou au Bon état écologique (GES) dans le cadre de l'EcAp ne peut être que liée indirectement à certaines cibles du GBF de la CDB, car il n'y a pas de mention spécifique de l'IMAP dans le cadre mondial. Ces relations doivent être prises en compte lors de l'affinement des indicateurs appropriés pour la Post-2020 SAPBIO. À cet égard, les lacunes identifiées indiquent des domaines uniques au contexte méditerranéen ou reflètent des processus plus implicites dans le cadre général du GBF plutôt qu'énoncés explicitement en tant que cibles individuelles.

Tableau 2.1 Comparaison entre les cibles fixées par le Post-2020 SAPBIO et le GBF de la CDB

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et habitats protégés	Cible 4 – Enrayer l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, et les impacts dans les zones les plus vulnérables	Cible 6 – Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact
Cible 1.3. sur le contrôle de la pollution, en particulier les plastiques, les fuites de nutriments et le bruit	Cible 7 – Réduire la pollution à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité
Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMPCC (Aires Marines et Côtières Protégées) et d'AEMC (Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone)	Cible 3 – Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers
Cible 1.5. sur les zones avec des niveaux de protection renforcés	
Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes, principalement ceux ayant la plus grande pertinence et le plus grand potentiel	Cible 2 – Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés
Cible 1.7. sur l'atteinte du Bon État Écologique (BEE)	<i>Peut être liée indirectement à plusieurs cibles, bien que le GES ne soit pas spécifiquement mentionné.</i> Cible 1 – Planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité Cible 2 – Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés Cible 4 – Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits homme-faune Cible 5 – Assurer une récolte et un commerce sûrs, légaux et durables des espèces sauvages Cible 6 – Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact Cible 7 – Réduire la pollution à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité
Cible 1.8. sur l'action 13. Changement climatique atténuation, adaptation et solutions fondées sur la nature	Cible 8 – Minimiser les impacts de l'action 13 du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 2.1. sur la distribution et le statut des espèces protégées par le Protocole SPA/BD	Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 2.2. sur la cartographie des fonds marins, le statut et l'intégrité des habitats menacés	
Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité)	
Cible 2.4. sur l'arrêt des prises accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	Cible 10 – Améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie
Cible 2.5. sur la pêche à petite échelle (professionnelle, récréative), en particulier dans les AMP	
Cible 2.6. sur une aquaculture durable et respectueuse de la biodiversité	
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière	Cible 1 – Planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, y compris le tourisme, l'exploitation minière, l'énergie	Cible 14 – Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux
Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, de la conformité et de la participation des parties prenantes	–
Cible 3.1. sur le raffinement et la conformité totale à l'IMAP (Programme intégré de suivi et d'évaluation)	<i>Peut être liée indirectement à plusieurs cibles, bien que l'IMAP ne soit pas spécifiquement mentionné.</i> Cible 20 – Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 3.2. sur les mécanismes d'évaluation et de rapportage du Post-2020 SAPBIO	–
Cible 3.3. Moyens pour les mécanismes d'évaluation	–
Cible 3.4. sur le développement des capacités (pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO)	–
Cible 3.5. sur le réseautage et le partage des connaissances (EEE, espèces migratrices, AMP, BEE...)	Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 3.6. sur la sensibilisation, ciblant les décideurs, les médias et le grand public	
Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans les programmes scolaires, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle	
Cible 3.8. sur l'emploi, notamment public, en relation directe avec la conservation de la biodiversité	–

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 3.9. sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes	Cible 19 – Mobiliser 200 milliards par an pour la biodiversité de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais du financement international
Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers Nord-Sud	Cible 19 – Mobiliser 200 milliards par an pour la biodiversité de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais du financement international Cible 20 – Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

2.2. Comparaison entre les indicateurs liés aux cibles

9. Le cadre de suivi proposé pour la Post-2020 SAPBIO se concentre principalement sur les 42 actions identifiées, tandis que l'atteinte de ses 27 cibles n'a pas encore été abordée.

Comme déjà souligné, le cadre de suivi du GBF de la CDB se concentre sur des indicateurs liés à des cibles spécifiques, en tant que mesures de la réalisation ou des résultats souhaités. Le cadre ne définit pas d'actions, ce qui illustre comment, ou par quelles étapes concrètes, les cibles peuvent être atteintes. Par conséquent, à ce stade, il n'est possible d'identifier que des indicateurs candidats liés aux cibles ou « indicateurs de réalisation » du GBF de la CDB, qui peuvent être davantage élaborés pour développer des indicateurs plus adaptés aux cibles de la Post-2020 SAPBIO.

10. À ce stade, il est important de noter que l'atteinte des cibles nécessite généralement une période plus longue, alors que la mise en œuvre des actions peut souvent être à court terme. En conséquence, les indicateurs de cibles sont plus utiles pour mesurer les progrès vers l'atteinte à la fin d'une période stratégique, tandis que les « indicateurs de performance » sont mieux adaptés pour évaluer les progrès au niveau des actions à mi-parcours ou sur des périodes plus courtes.

11. Le cadre de suivi du GBF de la CDB utilise trois groupes d'indicateurs : indicateurs phares, indicateurs composants et indicateurs complémentaires. Les indicateurs phares désignent un ensemble fondamental de mesures de haut niveau qui englobent les buts et cibles larges du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ces indicateurs sont destinés à être utilisés pour la planification et le suivi des progrès aux niveaux national, régional et mondial et ont été validés par les Parties à la Convention. Les indicateurs composants sont définis comme un ensemble facultatif d'indicateurs supplémentaires qui, combinés aux indicateurs phares, couvrent des aspects spécifiques des buts et cibles du cadre. Ils peuvent être appliqués à différentes échelles géographiques, y compris mondiale, régionale, nationale et infranationale. Les indicateurs complémentaires fournissent un autre ensemble facultatif de mesures conçues pour faciliter l'analyse thématique ou détaillée de chaque but et cible, également applicables à plusieurs niveaux, du mondial à l'infranational.

Tableau 2.2 fournit un aperçu comparatif des indicateurs du GBF de la CDB liés à des cibles spécifiques – classés en indicateurs phares, composants et complémentaires – qui peuvent être associés à des cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO. Cette cartographie tabulaire illustre combien et quels types d'indicateurs du GBF de la CDB sont suggérés pour suivre les progrès sous chaque cible de niveau méditerranéen, fournissant ainsi une clarté sur la couverture des indicateurs et mettant en évidence les chevauchements entre les cadres mondial et régional. Comme déjà expliqué dans le tableau 3.1, plusieurs cibles de la Post-2020 SAPBIO ne sont pas couvertes par les cibles du GBF de la CDB ; par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs pertinents du GBF de la CDB qui peuvent être associés à ces cibles.

Tableau 2.2 Indicateurs du GBF de la CDB qui sont liés aux cibles du GBF de la CDB ayant des cibles correspondantes dans le Post-2020 SAPBIO

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et habitats protégés	Indicateur phare ou binaire: • A.3 Indice de la Liste rouge • A.4 Proportion de populations d'espèces avec une taille de population efficace > 500 Indicateur de composante: - Indice Planète Vivante - Nombre de ressources génétiques végétales et animales conservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme - Tendances de la gestion efficace et durable des conflits homme-faune et de la coexistence - Indice du statut de conservation des espèces (Green Status) - Le statut de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré Indicateur complémentaire : - Métrique de réduction des menaces et de restauration des espèces - Évolution du statut des espèces évolutivement distinctes et mondialement menacées (indice EDGE) - Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore - Nombre d'accords dérivés de la CMS - Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction - Indice de la Liste rouge (parents sauvages des animaux domestiqués) - Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, partage de bases de données, contrôle des voies d'introduction et impacts dans les zones les plus vulnérables	Indicateur phare ou binaire: - 6.1 Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes Indicateur de composante: - Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact - Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes - Nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes Indicateur complémentaire: - Nombre d'espèces exotiques envahissantes sur les listes nationales selon le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes - Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, particulièrement envahissantes, notamment dans les zones à risque (par rapport aux principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces) - Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes)
Cible 1.3. sur le contrôle de la pollution, en particulier plastiques, fuites de nutriments et bruit	Indicateur phare ou binaire: - 7.1 Indice de potentiel d'eutrophisation côtière - 7.2 Concentration environnementale de pesticides Indicateur de composante:

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	- Utilisation d'engrais - Proportion des eaux usées domestiques et industrielles traitées en toute sécurité - Densité des débris plastiques flottants (micro et macro plastiques) - Indice de la Liste rouge (impact de la pollution) Indicateur complémentaire: - Tendances des pertes d'azote réactif dans l'environnement - Tendances des dépôts d'azote - Déchets solides municipaux collectés et gérés - Production de déchets dangereux - Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et sur le fond marin - Indice d'eutrophisation côtière - Densité des débris plastiques - Liste rouge des écosystèmes - Pollution sonore sous-marine - Nombre, quantité/volume/concentration de pesticides hautement dangereux par type (par zone terrestre/marine) - Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées
Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMCP et d'AMCE	Indicateur phare ou binaire: - 3.1 Couverture des aires protégées et des AEMC Indicateur de composante: - Couverture des aires protégées des Zones clés pour la biodiversité (KBA) - Efficacité de gestion des aires protégées (PAME) - ProtConn - Indice de connectivité des aires protégées (PARC-Connectivité) - Indicateur de connectivité de la Liste rouge des écosystèmes (en développement) - Nombre d'aires protégées ayant complété une évaluation au niveau du site de la gouvernance et de l'équité (SAGE) - Indice de protection des espèces Indicateur complémentaire : - Déclassement, réduction et dégazettement des aires protégées (PD) - Statut des Zones clés pour la biodiversité - Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées - Nombre d'hectares de sites désignés par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère) - Indicateur d'efficacité de gestion des aires protégées et des AEMC (MEPCA) - Indice d'isolement des aires protégées (PAI) - Métrique du réseau d'aires protégées (ProNet) - Mesure dans laquelle les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AEMC) couvrent les Zones clés pour la biodiversité importantes pour les espèces migratrices - Couverture des aires protégées et des AEMC et territoires traditionnels (par type de gouvernance) - Outil de suivi de l'efficacité de gestion de Ramsar (RMETT)

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	- Pourcentage de réserves de biosphère ayant un résultat de conservation positif et une gestion efficace - Étendue des terres des peuples autochtones et communautés locales qui bénéficient d'une certaine forme de reconnaissance - Indice de protection des espèces - Nombre de pays mettant en œuvre des législations, politiques ou autres mesures nationales concernant le consentement libre, préalable et éclairé lié à la conservation - Liste rouge des écosystèmes - Proportion de régions écologiques terrestres, d'eau douce et marines qui sont conservées par des aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone
Cible 1.5. sur les zones avec des niveaux de protection renforcés	(Mêmes indicateurs que pour la cible 1.4)
Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes	Indicateur phare ou binaire: - 2.2 Superficie en cours de restauration Indicateur de composante: - Étendue des écosystèmes naturels par type - Maintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels Indicateur complémentaire: - Aire de répartition des habitats - Indice des sites de rareté des espèces, zones de haute biodiversité, paysages de grands mammifères, zones de nature intacte et zones de stabilisation climatique - Augmentation de la couverture forestière secondaire naturelle - Perte annuelle de couvert forestier primaire tropical - Indice d'intégrité du paysage forestier - Indice mondial de restauration des écosystèmes - Rivières à écoulement libre - Pourcentage de paysages cultivés avec au moins 10 % de terres naturelles - Indice de résilience écosystémique bioclimatique (BERI) - Maintien prioritaire des zones intactes / de nature sauvage - Statut des Zones clés pour la biodiversité - Indice de la biodiversité des habitats - Indice de la Liste rouge - Liste rouge des écosystèmes
Cible 1.7. sur l'atteinte du Bon État Écologique (GES)	—
Cible 1.8. sur l'action 13 (changement climatique)	Indicateur phare ou binaire: - Services totaux de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique environnementale) - Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui incluent la biodiversité - Inventaires nationaux de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	- Indice de résilience écosystémique bioclimatique (BERI) Indicateur complémentaire: - Biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha) - Inventaires nationaux de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres - Proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe - Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies rapportées dans les communications d'adaptation et les communications nationales - Indice d'eutrophisation côtière
Cible 2.1., 2.2., 2.3. sur la distribution et statut des espèces protégées, cartographie des fonds marins, partage des connaissances)	Indicateur phare ou binaire: - 21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité Indicateur de composante: - Indice du statut des espèces - Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des genres et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) les évaluations des élèves Indicateur complémentaire: - Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante - Croissance des enregistrements d'occurrence d'espèces accessibles via le Global Biodiversity Information Facility - Croissance des enregistrements d'occurrence d'espèces marines accessibles via OBIS - Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées - Enquête de bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (alphabétisation sur la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums du monde entier) - Indice d'information sur le statut des espèces
Cibles 2.4., 2.5., 2.6. sur l'arrêt des prises accessoires et pêche INN, pêche à petite échelle, aquaculture durable	Indicateur phare ou binaire: - 10.1 Proportion de la surface agricole sous agriculture productive et durable - 10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts* Indicateur de composante: - Superficie forestière sous gestion durable : certification totale de la gestion forestière par le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	- Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone Indicateur complémentaire: - Indice d'agrobiodiversité - Changements dans les stocks de carbone organique du sol - Indice de la Liste rouge (parents sauvages des animaux domestiqués) - Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices) - Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction - Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière	Indicateur phare ou binaire: - A.1 Liste rouge des écosystèmes - A.2 Étendue des écosystèmes naturels - 1.1 Pourcentage de terres et de mers couvertes par des plans spatiaux intégrant la biodiversité Indicateur de composante: - Maintien prioritaire des zones intactes / de nature sauvage Indicateur complémentaire: - Nombre de pays utilisant les comptes du capital naturel dans les processus de planification - Pourcentage de plans spatiaux utilisant des informations sur les Zones clés pour la biodiversité - Patches d'habitats situés dans des aires marines protégées ou une gestion intégrée des zones marines et côtières (GIZC) - Autres plans de gestion spatiale (non capturés comme GIZC ou planification spatiale marine) - Nombre de pays utilisant les comptes océaniques dans les processus de planification - Proportion de superficie de bassin transfrontière avec un arrangement opérationnel pour la coopération sur l'eau - Proportion de la superficie totale des terres qui est cultivée - Étendue des écosystèmes naturels par type - Nombre de pays mettant en œuvre des législations, politiques ou autres mesures nationales concernant le consentement libre, préalable et éclairé lié à la conservation - Indice d'intégrité des écosystèmes
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle	Indicateur de composante: - Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique environnementale Indicateur complémentaire: - Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP) - Émission de CO₂ par unité de valeur ajoutée - Changement de l'efficacité d'utilisation de l'eau au fil du temps
Cible 2.9. sur la gouvernance, conformité, participation	—
Cible 3.1. sur l'IMAP	—

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
Cible 3.2., 3.3. sur les mécanismes d'évaluation et de rapport	–
Cible 3.4. sur le développement des capacités	–
Cible 3.5., 3.6., 3.7., 3.8. sur le réseautage, sensibilisation, éducation, emploi	(Indicateurs similaires à ceux des cibles 2.1-2.3)
Cible 3.9., 3.10. sur le financement durable et la coopération internationale	Indicateur phare ou binaire: - D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - D.2 Financement public national de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - D.3 Financement privé (national et international) de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes Indicateur complémentaire: - Montant du financement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial et alloué au domaine focal de la biodiversité - Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total - Montant et composition des financements liés à la biodiversité déclarés au système de notification des créanciers de l'OCDE - Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée en faveur des pays en développement - Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement - Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité - Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine de la technologie marine - Montant total des fonds approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles - Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiements pour services écosystémiques Indicateur phare ou binaire: - 20.1 Nombre de pays ayant pris des mesures significatives pour renforcer le renforcement des capacités et le développement et l'accès et le transfert de technologie, et pour promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique Indicateur de composante: - Montant total du financement pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	Indicateur complémentaire: - Chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants - Nombre d'articles scientifiques conjoints publiés dans le Système d'information sur la biodiversité océanique par secteur - Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine de la technologie marine - Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'étude - Importations mondiales de biens de technologies de l'information et des communications présentées par les flux commerciaux bilatéraux par catégorie de biens TIC - Montant total du financement pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles

2.3. Comparaison entre les indicateurs liés aux actions

12. Étant donné que le GBF de la CDB n'inclut pas d'actions ni d'indicateurs conçus pour mesurer la performance des actions – ou « indicateurs de performance » – il n'est pas possible d'effectuer une comparaison directe avec le premier cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO. Cependant, comme les actions soutiennent l'atteinte de cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO, les indicateurs liés aux cibles peuvent servir de point de départ utile pour identifier des indicateurs plus spécifiques orientés vers la mise en œuvre des actions.

13. Pour faciliter ce processus, les relations entre les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO et leurs actions de soutien ont été analysées et présentées dans le **tableau 2.3**, telles qu'identifiées à l'annexe III du Post-2020 SAPBIO. Ce tableau aide à illustrer quelles actions particulières soutiennent chaque cible, fournissant une cartographie claire entre les étapes concrètes et les objectifs. Il est important de souligner qu'une seule cible est souvent soutenue par plusieurs actions, et que chaque action peut à son tour contribuer à plusieurs cibles.

Tableau 2.3 Relations entre les actions et les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
Cible 1.1. sur des pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et les habitats protégés	• Action 1. Plans d'espèces et d'habitats ; • Action 2. Rétablissement des espèces ; • Action 3. Trafic maritime ; • Action 6. Contrôle des EEE ; • Action 7. Déchets ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 21. Surpêche et pêche INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Pêche à petite échelle ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation de la Post-2020 SAPBIO ; • Action 29. Participation des parties prenantes ; Action 30. Mise à l'échelle descendante et ascendante des engagements internationaux ; Action 31. Conformité et application ; • Action 34. Suivi du Post-2020 SAPBIO ; • Action 35. Soutien au fonctionnement du SAPBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités pour le Post-2020 SAPBIO au niveau national ; • Action 37. Réseautage ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, ainsi que sur les impacts dans les zones les plus vulnérables	• Action 4. Engagement concernant les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS); • Action 5. Capacité sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS)E ; • Action 7. Déchets ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base de données des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.3. sur la lutte contre la pollution, en particulier les plastiques, les fuites de nutriments et le bruit.	• Action 7. Déchets ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration de la biodiversité ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 39. Sensibilisation et éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.4. sur la mise en place de systèmes efficaces d'AMCP (aires marines et côtières protégées) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM)	• Action 11. Planification spatiale ; • Action 15. AMPCC et AEMC ; • Action 19. Habitats ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO • Action 36 :Renforcement des capacités ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.5. sur les zones bénéficiant de niveaux de protection renforcés	• Action 3. Trafic maritime ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 15. AMPCC et AEMC ; • Action 25. Tourisme ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique et coordination • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes	• Action 11. Planification spatiale ; • Action 12. Restauration ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.7. sur l'atteinte du bon état écologique (BEE)	• Action 3. Trafic maritime ; • Action 4. Engagement sur des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 5. Capacité des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 7. Déchets ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 14. Bon état écologique (BEE) ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 1.8. sur les changements climatiques	• Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 12. Restauration ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 25. Tourisme ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.1. sur la distribution et statut des espèces protégées du Protocole ASP/DB	• Action 1. Plans espèces/habitats ; • Action 2. Rétablissement ; • Action 14. BEE ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 20. Base sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.2. sur la cartographie des fonds marins, état et intégrité des habitats menacés	• Action 1. Plans espèces/habitats ; • Action 2. Rétablissement ; • Action 14. GES ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base EEE ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme sur la biodiversité de la Méditerranée)	• Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base EEE ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.4 sur la lutte contre les captures accidentelles (by-catch) et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	• Action 7. Déchets ; • Action 21. Surpêche et INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.5. sur les pêches à petite échelle (professionnelles et récréatives), en particulier dans les aires marines protégées (AMP)	• Action 21. Surpêche et INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.6. (aquaculture durable) sur une aquaculture durable et respectueuse de la biodiversité.	• Action 8. EIE/ESE ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique, et planification spatiale	• Action 3. Trafic maritime ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 15. AMCP/AEMC ; • Action 19. Habitats ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, notamment entre le tourisme, les activités minières et le secteur de l'énergie	• Action 7. Déchets ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 39. Éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, du conformité et de la participation des parties prenantes	• Action 3. Trafic maritime ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 15. AMPCC/AEMC ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.1. (IMAP) sur l'amélioration du programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) et son application complète	• Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 14. GES ; • Action 20. Base des données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.2. sur les mécanismes d'évaluation et de rapportage du Post 2020 SAPBIO	• Action 4. Engagement sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base des données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.3. sur les moyens d'évaluation des mécanismes	• Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	Action 42. Coopération
Cible 3.4. sur le développement des capacités	- Action 3. Trafic maritime ; - Action 5. Capacité sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; - Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; - Action 8. EIE/ESE ; - Action 14. GES ; - Action 21. Surpêche/INN ; - Action 22. Prises accessoires ; - Action 23. Petite pêche ; - Action 24. Aquaculture ; - Action 25. Tourisme ; - Action 26. Intégration de la biodiversité ; - Action 27. Rationalisation du Post 2020 SAPBIO ; - Action 29. Participation ; - Action 30. Mise à l'échelle ; - Action 31. Conformité ; - Action 34. Suivi du Post 2020 SAP BIO ; - Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 SAPBIO ; - Action 36. Renforcement des capacités ; - Action 37. Réseautage ; - Action 39. Éducation ; - Action 40. Emploi ; - Action 41. Financement durable ; - Action 42. Coopération
Cible 3.5. sur le réseautage et partage des connaissances (ENI, espèces migratrices, AMP, BEE...)	- Action 12. Restauration ; - Action 14. BEE ; - Action 15. AMCP/AMCE ; - Action 16. Plateforme biodiversité ; - Action 20. Base de données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; - Action 21. Surpêche/INN ; - Action 22. Prises accessoires ; - Action 23. Petite pêche ; - Action 24. Aquaculture ; - Action 27. Rationalisation ; - Action 29. Participation ; - Action 30. Mise à l'échelle ; - Action 32. Raffinement IMAP ; - Action 33. Mise en œuvre IMAP ; - Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; - Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; - Action 36. Renforcement des capacités ; - Action 37. Réseautage ; - Action 40. Emploi ; - Action 41. Financement durable ; - Action 42. Coopération

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
Cible 3.6. sur la sensibilisation, en ciblant les décideurs, les médias et le grand public.	• Action 4. Engagement sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS); • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PAS BIO; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.	• Action 12. Restauration ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 20. Base de données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 39. Éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.8. sur l'emploi, notamment dans le secteur public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité.	• Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.9. sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes de financement.	• Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers Nord/Sud.	• Action 13. Changement climatique ; • Action 19. Habitats ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	• Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération

3. Conclusions et recommandations

- L'analyse comparative met en évidence **que** le GBF de la CDB se concentre sur la réalisation exprimée par des buts et des cibles, tandis que la Post-2020 SAPBIO va plus loin en définissant des actions concrètes pour soutenir l'atteinte des cibles.
- En conséquence, **les indicateurs du GBF de la CDB sont directement liés à des cibles spécifiques**, servant principalement d'« **indicateurs de réalisation** ». En revanche, le premier **cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO** se concentre sur l'identification d'« **indicateurs de performance** » qui mesurent le niveau de mise en œuvre des actions.
- Comme les actions contribuent à l'atteinte de cibles spécifiques, **les indicateurs liés aux cibles du GBF de la CDB peuvent servir de base utile pour développer des indicateurs plus spécifiques et orientés vers les actions** dans le cadre du Post-2020 SAPBIO.
- Cette approche est davantage soutenue par le fait **que la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO sont alignées sur les cibles du GBF de la CDB, avec quelques écarts pour les cibles spécifiques au contexte méditerranéen.**
- **Les résultats de cette analyse comparative représentent une contribution importante à l'élaboration ultérieure d'indicateurs à la fois orientés vers les cibles et vers les actions** dans le cadre du Post-2020 SAPBIO, soulignant l'importance d'assurer la cohérence et l'alignement entre les cadres stratégiques mondiaux et régionaux.
- **Dans la prochaine étape, les indicateurs mondiaux devront être davantage affinés** pour vérifier leur applicabilité au niveau régional, tout en tenant compte de la disponibilité des données et informations nécessaires à leur calcul.

Références

1. CBD/COP/DEC/16/31 Décision adoptée à la session prolongée de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, (CdP 16) 25-27 février 2025, Rome, Italie.
2. CDB, [Décision 15/5, adoptée à la 16e Conférence des Parties \(CdP 16\) tenue en 2022](#) à Cali, Colombie
3. PNUE/PAM - SPA/RAC, 2021. Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée. Éd. SPA/RAC, Tunis : 47 pp + Annexe
4. PNUE/MED IG.25/27. Décision IG.25/12 Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
5. PNUE/MED IG.26/22. Décision IG.26/5 Aires Spécialement Protégées (ASP), Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) et Restauration des écosystèmes
6. PNUE/MED WG.620/Inf.25, Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective de la Stratégie d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO), Réunion des Points focaux du PAM, Athènes, Grèce, 16-19 2025.

ANNEXE IV

**PROJET D'ENSEMBLE D'INDICATEURS DESTINÉS À ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU
POST-2020 SAPBIO DANS LE CONTEXTE MÉDITERRANÉEN, Y COMPRIS LEUR
ALIGNEMENT AVEC LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ**

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes.....	3
Liste des tableaux.....	5
1. Contexte	6
2. Approche méthodologique	7
3. Analyse et identification des indicateurs pertinents	7
3.1. Indicateurs de réalisation des cibles – <i>indicateurs de réalisation</i>	8
3.2. Indicateurs de performance des actions – indicateurs de performance	34
4. Conclusions et recommandations	63
5. Références	65

Liste des abréviations et acronymes

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
CDB	Convention sur la diversité biologique
CMB de la CDB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
Chla	Chlorophylle
IC	Indicateur commun
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CdP	Conférence des Parties
EcAp	Approche écosystémique
EASIN	Réseau européen d'information sur les espèces exotiques (European Alien Species Information Network)
EDGE	Espèces évolutivement distinctes et globalement menacées (Evolutionary Distinct and Globally Endangered)
EIE	Étude d'impact environnemental
EMODNet	Réseau européen d'observation et de données du milieu marin (European Marine Observation and Data Network)
OE	Objectif écologique
CMB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
HANPP	Appropriation humaine de la production primaire nette (Human Appropriation of Net Primary Production)
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrée (Integrated Monitoring and Assessment Programme)
OMI	Organisation maritime internationale
INFO/RAC	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
MAPAMED	Aires marines protégées en Méditerranée (Marine Protected Areas in the Mediterranean)
MED QSR	Rapport sur la qualité de l'état de la Méditerranée (Mediterranean Quality Status Report)
MbP	Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (Mediterranean biodiversity Platform)
AMPC	Aire marine et côtière protégée
AMP	Aires marines protégées
DCSMM	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (Marine Strategy Framework Directive)

ENI	Espèces non indigènes
EEE	Espèces exotiques envahissantes
AEMC	Autres mesures de conservation efficaces par zone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OBIS	Système d'information sur la biodiversité océanique (Ocean Biodiversity Information System)
PAME	Efficacité de la gestion des aires protégées (Protected Area Management Effectiveness)
PARC	Indice de connectivité des aires protégées (Protected Area Connectedness Index)
ProNet	Métrie des réseaux d'aires protégées (Protected Areas Network metric)
Ramsar RMETT	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion Ramsar (Ramsar Management Effectiveness Tracking Tool)
SAPBIO	Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (Strategic Action Programme for the Conservation of Biological Diversity in the Mediterranean Region)
SAGE	Évaluation au niveau du site de la gouvernance et de l'équité (Site-level Assessment of Governance and Equity)
EES	Évaluation environnementale stratégique
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
ASP/DB	Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
SPA/RAC	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WAZA	Association mondiale des zoos et aquariums (World Association of Zoos and Aquariums)
WISE	Système d'information sur l'eau pour l'Europe (Water Information System for Europe) – module marin

Liste des tableaux

Tableau 3.1. Indicateurs de réalisation proposés pour les cibles du SAPBIO post-2020, fondés sur le *Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*

Tableau 3.2. Indicateurs de performance proposés pour les cibles du SAPBIO post-2020

Projet d'ensemble d'indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité

1. Contexte

1. Le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne* (*Post-2020 SAPBIO*), adopté en 2021 lors de la 22e Conférence des Parties (CdP 22), est un cadre stratégique régional clé conçu pour préserver et restaurer la biodiversité méditerranéenne d'ici 2030. Il reflète et soutient les objectifs mondiaux énoncés dans le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal* (CDB GBF), adopté en 2022.

2. En complément du Post-2020 SAPBIO post-2020, une stratégie spécifique a été élaborée et adoptée par la CdP 22 pour servir d'instrument clé pour atteindre la cible 30x30 en Méditerranée (cible 3 du CDB GBF – conserver 30 % des zones terrestres, aquatiques et marines) : la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée (stratégie régionale post-2020 pour les AMPC et les AEM).

3. La performance et la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO sont périodiquement examinées pour évaluer les progrès. Une première proposition pour le cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO a été élaborée en 2025 dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme. Cependant, en raison de l'adoption tardive du cadre de suivi du CDB GBF (février 2025), un affinement supplémentaire est nécessaire pour assurer un alignement complet entre les deux processus.

4. Le cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale post-2020 sur les aires marines et côtières protégées et les AMCE a été adopté par la CdP 23 de la Convention de Barcelone en 2023. Comme il couvre déjà les cibles et actions pertinentes (cible 1.4 – systèmes efficaces d'AMPC et d'AMCE, cible 1.5 – niveaux de protection renforcés, et action 15), ces éléments ne seront pas suivis dans le cadre de suivi du SAPBIO, mais plutôt dans le cadre d'évaluation des AMPC et des AEM – via ses évaluations à mi-parcours (2026) et finale (2030). Les résultats de ces évaluations seront ensuite intégrés dans les évaluations collectives du SAPBIO post-2020 en 2027 et 2030 et présentés aux instances dirigeantes du SPA/RAC.

5. Le cadre de suivi complet du Post-2020 SAPBIO comprendra un ensemble d'indicateurs mesurables traitant des pressions anthropiques, des aires marines protégées, des espèces menacées, de la santé des écosystèmes et d'autres thèmes stratégiques pertinents, en cohérence avec le cadre de suivi du CDB GBF. Ce système harmonisé servira de base aux évaluations de la mise en œuvre collective prévues pour 2027 et 2030.

2. Approche méthodologique

6. L'objectif principal de ce rapport est d'analyser et de proposer des indicateurs appropriés pour le contexte méditerranéen, comme colonne vertébrale du cadre de suivi de l'évaluation du SAPBIO post-2020, alignés autant que possible sur les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CDB GBF). Ce faisant, il s'appuie sur les résultats de l'analyse comparative des systèmes de suivi mondiaux et méditerranéens pertinents (voir document UNEP/MED WG.642/4).

7. Cette analyse abordera deux aspects principaux :

- **Applicabilité des indicateurs de suivi du CDB GBF** – en tant qu'indicateurs de réalisation liés à des cibles spécifiques – pour mesurer les cibles fixées dans le Post-2020 SAPBIO. L'ensemble identifié d'indicateurs pertinents servira de base pour évaluer les progrès du Post-2020 SAPBIO à la fin de la période stratégique (principalement en 2030, et pour certaines cibles dès 2027), car la réalisation de ces cibles nécessite un horizon temporel plus long.
- **Identification des indicateurs de performance** – à partir des indicateurs de réalisation et de l'analyse du contenu des actions du SAPBIO post-2020, des résultats de la première évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 et du premier cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO – pour suivre la mise en œuvre des actions à moyen terme (2027), ainsi qu'à la fin de la période stratégique (2030).

8. Un critère important dans la sélection des indicateurs sera la disponibilité des données en Méditerranée, car des données fiables sont essentielles pour mesurer les indicateurs.

3. Analyse et identification des indicateurs pertinents

9. Le Post-2020 SAPBIO établit trois buts et 27 cibles, soutenus par 42 actions opérationnelles pour faciliter la réalisation de ses cibles et buts. Le cadre de suivi du CDB GBF est structuré autour de cibles spécifiques et d'indicateurs complémentaires mesurant leur réalisation, appelés indicateurs de réalisation. Cependant, l'évaluation du Post-2020 SAPBIO doit s'appuyer à la fois sur des indicateurs mesurant la réalisation des cibles et sur des indicateurs mesurant la mise en œuvre des actions – indicateurs de performance.

10. Les résultats de l'analyse comparative entre les cadres de suivi des stratégies mondiales et méditerranéennes (livrable 2) indiquent que la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO peuvent être alignées sur celles du CDB GBF. Cependant, dans certains cas, les cibles du Post-2020 SAPBIO n'ont pas de correspondant dans le cadre mondial en raison de priorités spécifiques à la Méditerranée.

11. Comme première étape pour identifier les indicateurs du Post-2020 SAPBIO, les indicateurs établis pour les cibles communes ou alignées entre les cadres méditerranéen et mondial seront examinés plus en détail, et des indicateurs appropriés seront proposés pour le contexte méditerranéen. En outre, des indicateurs correspondant aux cibles sans équivalent mondial seront également proposés. La deuxième étape consistera à identifier les indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO.

12. Il convient également de noter ici que le Post-2020 SAPBIO n'est pas le seul instrument ciblant la conservation de la biodiversité marine en Méditerranée, y compris l'atténuation des pressions associées. D'autres instruments internationaux – tels que des accords et organisations régionaux ou actifs au niveau régional spécifiques (par exemple, ACCOBAMS, CGPM, OMI) – ainsi que des législations contraignantes de l'UE qui fixent des normes pour les pays de l'UE, sont également actifs dans la région. Par conséquent, il est souvent difficile de distinguer dans quelle mesure l'état actuel de la biodiversité méditerranéenne et des paramètres associés résulte de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO post-2020 ou d'autres accords, même si le Post-2020 SAPBIO reconnaît cette coopération dans quelques cibles et actions de soutien. Sur le plan pratique, cette

notion n'affecte pas l'évaluation réelle mais est utilisée dans la sélection d'indicateurs de soutien pouvant fournir des informations sur les progrès, par exemple par l'inclusion d'indicateurs BEE/DCSMM.

3.1. Indicateurs de réalisation des cibles – *indicateurs de réalisation*

13. La réalisation des cibles de la planification stratégique nécessite un horizon temporel plus long et est donc évaluée à la fin de la période stratégique. C'est le cas pour le Post-2020 SAPBIO, sauf pour plusieurs cibles fixées pour 2027 (cibles 1.6, 1.7, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1 et 3.9).

14. Il convient de noter que certaines cibles – à savoir la cible 1.4 (systèmes efficaces d'AMPC et d'AEM) et la cible 1.5 (zones à niveaux de protection renforcés) – ont été exclues de cette analyse, car elles seront analysées via le cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale post-2020 sur les AMPC et les AEM et les évaluations à mi-parcours (2026) et finale (2030) associées.

15. L'identification des indicateurs de réalisation des cibles pour le Post-2020 SAPBIO est guidée par la combinaison des principes suivants :

- **Alignement sur les cadres mondiaux :** Les indicateurs sont, autant que possible, alignés sur les indicateurs du **cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**.
- **Utilisation des systèmes existants :** Les processus de suivi en cours dans le cadre de la Convention de Barcelone – notamment les exigences de l'IMAP définies par les fiches d'orientation convenues à l'échelle de la région – sont utilisés pour assurer la cohérence et l'harmonisation.
- **Disponibilité des données :** La sélection des indicateurs tient compte de la disponibilité des données et de la faisabilité dans l'ensemble de la Méditerranée. Par exemple, les évaluations de la Liste verte sont encore limitées aux niveaux régional et mondial, et cet indicateur ne sera donc pas inclus dans le cadre de suivi actuel du Post-2020 SAPBIO post-2020, bien qu'il puisse être envisagé pour la prochaine période stratégique.
- **Applicabilité aux espèces et robustesse des données :** Les indicateurs reposant sur des listes d'espèces ou des données de répartition doivent clairement distinguer les espèces résidentes, régulières et occasionnelles, afin que l'évaluation des pressions reflète des impacts significatifs sur la biodiversité méditerranéenne. Les indicateurs qui ne sont pas encore étayés par une source de données régionale, régulière et régulièrement mise à jour (p. ex. un cycle standardisé d'Indice Liste rouge pour les cétacés) sont classés comme indicateurs secondaires ou indicateurs de substitution, avec une trajectoire clairement définie pour les faire évoluer vers le statut d'indicateur phare à mesure que la disponibilité des données s'améliore.

16. Compte tenu de ces considérations et des résultats de l'analyse comparative susmentionnée des cadres de suivi du CDB GBF et du Post-2020 SAPBIO (voir document UNEP/MED WG.642/4), une proposition d'indicateurs de réalisation pour les cibles du Post-2020 SAPBIO est élaborée et présentée dans le tableau 3.1. Le tableau identifie les cibles du CDB GBF pertinentes ou applicables au contexte méditerranéen et spécifie les indicateurs de réalisation correspondants pour chaque cible du Post-2020 SAPBIO. Le tableau fournit également des références aux cadres de suivi régionaux existants et aux évaluations régionales les plus pertinentes, y compris le MED QSR 2023, ainsi que des sources de données (système d'information IMAP, portail WISE-Marine, etc.). Le rapport MED QSR 2023 contient déjà des informations pertinentes pour comprendre l'état et les pressions sur la biodiversité au début de la période stratégique. De plus, la troisième itération du MED QSR est prévue pour 2031^[5]. Cependant, il convient de noter que le MED QSR 2031 sera publié après la période stratégique du Post-2020 SAPBIO. Néanmoins, toutes les informations pertinentes collectées et traitées lors de la préparation du MED QSR 2031 (c'est-à-dire 2024-2029) seront utilisées pour évaluer le Post-2020 SAPBIO. En outre, le cas échéant, l'évaluation pourrait s'appuyer sur des sources de données complémentaires, telles que les rapports nationaux soumis par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone et des accords connexes, en particulier la CDB et l'ACCOBAMS, les rapports d'évaluation régionaux pertinents, les actes des symposiums scientifiques au niveau méditerranéen et les résultats du SPA/RAC et d'autres organisations régionales soutenant la mise en œuvre du Protocole SPA/BD.

17. Chaque cible du Post-2020 SAPBIO comprend un ensemble d'indicateurs primaires et secondaires :

- **Les indicateurs primaires** sont les principales mesures pour suivre la réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO. Ils représentent des paramètres établis et surveillés au niveau régional (par exemple, les indicateurs communs IMAP) avec des ensembles de données fiables à l'échelle méditerranéenne.
- **Les indicateurs secondaires** servent de mesures complémentaires ou de substitution lorsque les données nécessaires pour les indicateurs primaires ne sont pas encore disponibles. Ils aident à capturer les progrès partiels ou à illustrer les tendances connexes jusqu'à ce que des ensembles de données complets deviennent opérationnels.

18. L'analyse détaillée a montré qu'outre les cibles 1.4 et 1.5, plusieurs autres cibles pourraient être mieux traitées par l'évaluation de la stratégie régionale spécifique sur les AMPC et les AEM – à savoir les cibles 2.5 (pêche à petite échelle) et 2.7 (planification spatiale marine et côtière), dont la réalisation est centrée sur les AMPC et les AEM.

19. La plupart des indicateurs de réalisation primaires du Post-2020 SAPBIO proposés dans le tableau 3.1 correspondent à des indicateurs communs IMAP, dont les progrès seront largement évalués par le Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR) et la politique et la feuille de route associées de l'approche écosystémique de la Convention de Barcelone (2026-2035). Par conséquent, le système d'information IMAP du MED QSR 2023 et toutes les informations pertinentes collectées et traitées pour la préparation du MED QSR 2031 sont la principale source de données et d'informations pour évaluer l'état écologique et les tendances pertinentes pour les cibles du Post-2020 SAPBIO, en particulier celles des Buts 1 et 2. Les indicateurs de réalisation sélectionnés pour les Buts 1 et 2 couvrent principalement les objectifs écologiques (EO) suivants de l'approche écosystémique : EO1 – Biodiversité, EO2 – Espèces non indigènes, EO3 – Réseaux trophiques marins, EO4 – Exploitation des stocks de poissons et crustacés commercialement exploitables, EO5 – Eutrophisation, EO6 – Intégrité des fonds marins et EO10 – Déchets marins.

20. Plusieurs des indicateurs de réalisation secondaires sélectionnés s'appuient également sur les critères de la DCSMM, en tant que système applicable aux pays méditerranéens de l'UE. Les indicateurs de réalisation sélectionnés du Post-2020 SAPBIO couvrent les descripteurs suivants de la DCSMM : Descripteur 1 : Biodiversité marine, Descripteur 2 : Espèces non indigènes, Descripteur 5 : Eutrophisation, Descripteur 6 : Intégrité des fonds marins, Descripteur 10 : Déchets marins et Descripteur 11 : Énergie, y compris le bruit sous-marin.

21. En plus des indicateurs IMAP et des critères DCSMM, les indicateurs de réalisation sélectionnés incluent également les évaluations de la Liste rouge de l'UICN pour les groupes d'espèces régionaux (par exemple, les cétacés) et la couverture des points chauds de bruit sous-marin développée dans le cadre de l'ACCOBAMS, qui complètent la surveillance écologique et renforcent la pertinence régionale des indicateurs du Post-2020 SAPBIO.

22. Bien que l'atténuation des impacts de la pêche soit explicitement abordée dans plusieurs cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), y compris la cible 10 – Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie – et soit donc pertinente pour la cible 2.4 du Post-2020 SAPBIO sur l'arrêt des captures accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le cadre mondial de suivi ne fournit pas encore un ensemble complet d'indicateurs de pression spécifiques à la pêche. Néanmoins, les interactions entre la pêche et la biodiversité marine soulignent la nécessité d'intégrer les considérations écosystémiques dans les approches de gestion et de suivi. Dans ce contexte, le cadre d'indicateurs du post-2020 SAPBIO devrait être aligné non seulement sur le cadre de suivi du KMGBF mais aussi sur les systèmes régionaux pertinents. La Stratégie CGPM 2030 et les processus associés fournissent une base pertinente, y compris des éléments de suivi traitant de la durabilité des pêches, des interactions avec les espèces vulnérables et des considérations écosystémiques plus larges, conformément à une approche écosystémique de la gestion des pêches. Conformément à la nécessité de cohérence et d'alignement

des indicateurs à travers les échelles et les cadres, la sélection des indicateurs devrait prendre explicitement en compte le cadre de la CGPM pour mieux saisir les interconnexions entre les activités de pêche et d'aquaculture et le milieu marin à travers des domaines thématiques clés tels que les captures accessoires, les habitats, la pollution et les pressions liées au climat. À cet égard, et comme dans la plupart des autres cas, les indicateurs de réalisation proposés pour le Post-2020 SAPBIO peuvent continuer à s'appuyer sur les cadres de suivi régionaux existants, à savoir l'IMAP (pour les indicateurs primaires) et la DCSMM (pour les indicateurs secondaires), qui fournissent déjà des indicateurs opérationnels et des données sur les pressions de la pêche et les impacts sur la biodiversité. Ceux-ci devraient cependant être complétés, le cas échéant, par des indicateurs développés au niveau régional dans le cadre de la CGPM pour assurer la cohérence, éviter les doubles emplois et renforcer la représentation des pressions liées à la pêche et des réponses de la biodiversité.

23. Le But 3 couvre les sujets institutionnels, socio-économiques et politiques, et les indicateurs associés sont conçus pour mesurer les progrès dans la création des conditions d'une mise en œuvre efficace du SAPBIO post-2020. Pour ces indicateurs, les données sont collectées principalement par le biais de questionnaires structurés régionaux et nationaux, d'enquêtes dédiées, du SPA/RAC et du FEM. Contrairement aux Buts 1 et 2, la majorité des indicateurs du But 3 n'étaient pas directement basés sur le cadre de suivi du CDB GBF, car il n'y avait pas de correspondances directes entre les cibles du But 3 du SAPBIO post-2020 et les cibles du CDB GBF. Par conséquent, de nouveaux indicateurs pertinents au niveau régional ont été proposés, reflétant mieux le contexte méditerranéen et la nature liée à la gouvernance de ces cibles. Les exceptions sont les cibles 3.9 et 3.10, pour lesquelles les indicateurs de réalisation sélectionnés ont été adaptés de plusieurs indicateurs principaux et complémentaires du GBF (principalement liés aux finances et à la coopération).

24. Le tableau 3.1 souligne également que le même indicateur IMAP/BEE est souvent lié à plusieurs cibles du Post-2020 SAPBIO (telles que les cibles 1.1, 1.7, 2.1, 2.2 et 3.5), révélant une couverture thématique qui se chevauche. Bien que cela démontre la cohérence du système de suivi régional, cela suggère également que les futures révisions des cibles du SAPBIO devraient viser une plus grande spécificité thématique – chaque cible se concentrant sur une question distincte – pour permettre une mesure plus claire des progrès et éviter la redondance dans l'utilisation des indicateurs.

Tableau 3.1 Indicateurs de réalisation proposés pour les cibles du SAPBIO Post-2020, basés sur le Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
Vert – indicateurs de réalisation sélectionnés pour les cibles du SAPBIO Post-2020 (soit sélectionnés dans la liste des indicateurs mondiaux, soit nouveaux – marqués d'un *), Rouge – trop spécifique ou indicateur pas encore mesuré en Méditerranée à un niveau plus large (significatif) ou absence de données suffisantes, Bleu – indicateur de niveau mondial ou trop robuste pour être appliqué au niveau méditerranéen – ces derniers marqués d'un **, Marron – sujet ou contenu de l'indicateur hors du champ d'application du SAPBIO Post-2020, Indicateur nouvellement proposé (colonne 3) – non dérivé ou adapté du CMB de la CDB

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes sur les espèces et habitats protégés <i>D'ici 2030, les pressions anthropiques spécifiques sur tous les habitats et espèces protégés au titre du</i> <i>Protocole ASP/DB ont été minimisées, en particulier pour ceux dont la résilience ou la survie</i> <i>dépend de telles actions, y compris des activités pétrolières et gazières et de l'exploitation minière des fonds marins, en garantissant aucune</i> <i>détérioration de leurs tendances et de leur état de conservation.</i>	Indicateurs principaux : <i>A.3 Indice Liste rouge - uniquement pour les cétacés¹</i> <i>A.4 Proportion de populations au sein des espèces ayant une taille de population efficace > 500</i> Indicateurs composants : - Indice Planète Vivante - Nombre de ressources génétiques végétales et animales sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou long terme - Tendances de la gestion efficace et durable des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage - Indice de l'état vert des espèces - L'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré - État de conservation au titre des directives Habitats (rapportage Article 17) et Oiseaux (rapportage Article 12) - pour les pays de l'UE uniquement - calcul au niveau méditerranéen des	Indicateurs primaires <i>Tendance de l'état IMAP/BEE (2023 - 2030) pour les groupes pertinents de :</i> <i>Coralligène</i> <i>Maërl</i> <i>Posidonie</i> <i>espèces : (OE1- IC3, IC4, IC5)</i> <i>mammifères marins (cétacés et phoque moine)</i> <i>tortues marines</i> <i>oiseaux marins</i> Indicateurs secondaires - Indice Liste rouge pour les cétacés ou tout autre groupe pertinent, si de telles données existent - Tendance de l'état de conservation des élaémobranches méditerranéens, fondée sur les évaluations de la Liste rouge de l'UICN et les programmes régionaux de suivi	- MED QSR (pour le MED QSR 2023), Système d'information IMAP et sources connexes - Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) – étant noté qu'une seconde évaluation est nécessaire pour calculer une tendance significative. - La Liste rouge UICN des espèces menacées - Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM - Directives Habitats et Oiseaux - État de conservation² - Évaluations du Groupe de spécialistes des requins de l'UICN (Shark Specialist Group) - Plan d'action du CAR/ASP pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) - Cadre de référence pour la collecte des données de la CGPM (DCRF) ; initiatives pertinentes de suivi des captures accidentelles

¹ Le calcul de l'Indice Liste rouge nécessite les résultats d'évaluations périodiques de la Liste rouge — au moins deux évaluations sur une période donnée.

Au niveau méditerranéen, cette condition n'est pas encore remplie pour la plupart des espèces évaluées. Toutefois, cet indicateur pourrait être appliqué aux cétacés, en attendant l'achèvement de l'évaluation actualisée à l'avenir, préparée en partenariat entre ACCOBAMS et l'UICN. Jusqu'à présent, 1 évaluation a été réalisée durant la période stratégique (achevée en 2022).

² AEE / Agence européenne pour l'environnement — Portail de rapportage Article 17 <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	espèces se recoupant avec les espèces indicatrices de l'évaluation IMA/BEE* Indicateurs complémentaires : ● Mesure de la réduction des menaces pesant sur les espèces et de leur rétablissement ● Évolution du statut des espèces évolutivement distinctes et globalement menacées (Indice EDGE) ● Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore ● Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction ● Nombre d'accords filles de la CMS ● Indice Liste rouge proportionnel ● Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes	● <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i> ● Tendance de l'état de conservation selon les Directives Habitats et Oiseaux - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, et les impacts dans les zones les plus vulnérables <i>D'ici 2030, prévenir, gérer et contrôler les ENI et en particulier les espèces non indigènes envahissantes et leurs voies d'introduction afin de minimiser/réduire leur impact sur l'intégrité des écosystèmes, y</i>	Indicateurs principaux : ● <i>Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes*</i> Indicateurs composants : ● Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact ● Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes ● Nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes Indicateurs complémentaires : ● Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes	Indicateurs primaires : ● Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes*³ - Tendance du taux d'introduction des EEE (OE2 - IC6) Indicateurs secondaires : ● Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact⁴ ● <i>Occurrence des EEE par pays</i> ● Tendances BEE/DCSMM relatives au Descripteur 2 - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE. Cela englobe l'occurrence de nouvelles	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMA et sources connexes ● EASIN (Réseau européen d'information sur les espèces exotiques) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM

³ En raison du manque de données, ce qu'il est possible de mesurer durant la période stratégique (SAPBIO Post-2020) est le taux d'introduction des ENI

⁴ Proposé comme indicateur secondaire puisque l'accent est mis uniquement sur les AMP méditerranéennes qui ne couvrent qu'une partie de la Méditerranée

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>compris, entre autres, en (i) protégeant les écosystèmes les plus vulnérables (ii) en mettant en œuvre la stratégie régionale relative à la gestion des eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes dans tous les pays autour de la mer Méditerranée et (iii) en gérant les autres voies d'introduction.</i>	nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes ● Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier des espèces non indigènes envahissantes, notamment dans les zones à risque (en relation avec les principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces) ● Indice Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes)	ENI / Critère D2C1) tendances en abondance, occurrence temporelle, distribution spatiale, etc. (Critère D2C2), ainsi que les impacts sur l'environnement (Critère D2C3)	
Cible 1.3. sur la lutte contre la pollution, en particulier les plastiques, les pertes de nutriments et le bruit <i>D'ici 2030, toutes les formes de pollution sont évitées, contrôlées et significativement réduites à des niveaux non préjudiciables au fonctionnement des écosystèmes et à la biodiversité, y compris par la réduction significative des fuites de plastiques et de nutriments dans l'environnement, et par la réduction significative de la pollution lumineuse et sonore et des quantités de biocides utilisés.</i>	Indicateurs principaux indicateurs : ● 7.1 Indice de potentiel d'eutrophisation côtière ● 7.2 Concentration environnementale des pesticides Indicateurs composants ● Utilisation d'engrais ● Proportion des flux d'eaux usées domestiques et industrielles traités en toute sécurité ● Densité des débris plastiques flottants (par micro et macroplastiques) * ● Indice Liste rouge (impact de la pollution) * Indicateurs complémentaires ● Tendances des pertes d'azote réactif dans l'environnement ● Tendances des dépôts d'azote	Indicateurs primaires : ● Tendances de la concentration des nutriments clés dans la colonne d'eau (IMAP/BEE OE5 - IC13) ● Tendances de la chlorophylle (Chla) disponibles à partir des données de télédétection COPENICUS (IMAP/BEE OE5 - IC14) ● Tendances de la quantité de déchets échoués et/ou déposés sur les côtes (IMAP/BEE OE10 - IC22) ● Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur les fonds marins (OE10 - IC23) Indicateurs secondaires : ● Indice Liste rouge (impact de la pollution) pour les cétacés*	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) ● Deuxième rapport sur les points chauds de bruit (ACCOBAMS 2022b) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Déchets solides municipaux collectés et gérés ● Production de déchets dangereux ● Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur les fonds marins ● Indice d'eutrophisation côtière ● Densité des débris plastiques ● Liste rouge des écosystèmes ● Pollution sonore sous-marine* ● Nom, quantité/volume/concentration de pesticides hautement dangereux par type (par zone terrestre/marine) ● Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées	● Couverture des points chauds de bruit en Méditerranée (rapport de synthèse élaboré sous ACCOBAMS⁵) ● Tendances BEE/DCSMM relatives aux Descripteurs 5, 10 et 11 - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	
Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMPC (Aires Marines et Côtières Protégées) et d'AEMC (Autres mesures de conservation efficaces par zone) <i>D'ici 2030, au moins 30 pour cent de la mer Méditerranée est protégée et conservée par des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, en assurant un équilibre géographique adéquat, en mettant l'accent sur les zones</i>	Remarque : Les cibles 1.4 et 1.5 seront évaluées dans le cadre de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée		

⁵ Cet indicateur est considéré comme secondaire/partiel, car il est centré sur l'impact du bruit sur les cétacés

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>particulièrement importantes pour la biodiversité.</i>			
Cible 1.5. sur les zones à niveaux de protection renforcés <i>D'ici 2030, le nombre et la couverture des aires marines et côtières protégées à niveaux de protection renforcés sont accrus, contribuant à la restauration des écosystèmes marins.</i>			
Cible 1.6. sur l'Action 12. Restauration des écosystèmes, la plupart de ceux ayant la plus grande pertinence et le plus grand potentiel <i>D'ici 2027, élaborer l'inventaire complet des écosystèmes ayant la plus grande pertinence écologique et/ou le plus grand potentiel de régénération (en tant que zones de nurserie et/ou stocks de carbone), et d'ici 2030, achever la restauration de la plupart de ceux sélectionnés.</i>	Indicateurs principaux indicateurs : ● <i>Superficie sous Action 12. Restauration</i> ● <i>Inventaire au niveau méditerranéen des écosystèmes à plus haute pertinence écologique*</i> ● <i>Couverture des écosystèmes restaurés à partir du point précédent*</i> Composants indicateurs : ● <i>Étendue des écosystèmes naturels par type</i> ● <i>Maintien et Action 12. Restauration de la connectivité des écosystèmes naturels</i> Indicateurs complémentaires : ● <i>Aire de répartition des habitats</i> ● <i>Indice des sites de rareté des espèces, zones de haute biodiversité, paysages de grands mammifères, espaces sauvages</i>	Indicateurs primaires : ● Inventaire au niveau méditerranéen des écosystèmes à plus haute pertinence écologique* ● Couverture des écosystèmes restaurés à partir du point précédent* Indicateurs secondaires : ● Aire de répartition des habitats sélectionnés - habitat coralligène, herbiers de Posidonie et habitats à maërl et rhodolithes (IMAP/BEE OE1 - IC1) ● Tendances BEE/DCSMM relatives au Descripteur 1, Critères D6C4, D6C5, etc.) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	● INFO/RAC ● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	- intacts et zones de stabilisation climatique ● Augmentation du couvert forestier naturel secondaire ● Perte annuelle du couvert arboré tropical primaire ● Indice d'intégrité des paysages forestiers ● Indice mondial Action 12. Restauration des écosystèmes ● Rivières à écoulement libre ● Pourcentage de paysages cultivés comportant au moins 10 pour cent de terres naturelles ● Indice de résilience bioclimatique des écosystèmes (BERI) ● Maintien prioritaire des zones intactes / sauvages ● Statut des zones clés pour la biodiversité ● Indice d'habitat de la biodiversité ● Indice Liste rouge ● Liste rouge des écosystèmes		
Cible 1.7. sur la réalisation du Bon État Écologique <i>Relatif aux Objectifs Écologiques de biodiversité dans le cadre de l'Approche Écosystémique EcAp/IMAP, d'ici 2027 la mer Méditerranée est en voie d'atteindre le Bon État Écologique, et 100% des pays ont identifié, et le cas échéant reçu un soutien, pour combler les lacunes qui entravent la bonne évaluation du BEE, de sorte que d'ici</i>	-	Indicateurs primaires : ● <i>Tendance de l'état IMAP/BEE pour les groupes pertinents d'espèces (OE1 : IC3 à IC5) :</i> - mammifères marins (cétacés et phoque moine) - tortues marines - oiseaux marins Indicateurs secondaires : ● <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) -</i>	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
2030 la plupart des pays aient atteint un BEE approprié dans une mise en œuvre effective de l'Approche Écosystémique et de sa feuille de route.		<i>applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i>	
Cible 1.8. sur l'Action 13. Atténuation et adaptation au changement climatique et solutions fondées sur la nature <i>D'ici 2030, tous les pays ont adopté et commencé à mettre en œuvre des mesures à court et moyen terme pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en particulier au réchauffement et à l'acidification, et contribuant à la réduction des risques de catastrophe, par la réduction des émissions, les solutions fondées sur la nature, les approches fondées sur les écosystèmes et la restauration selon le cas, en garantissant la résilience et en minimisant tout impact négatif sur la biodiversité, contribuant ainsi également à enrayer le réchauffement climatique et l'acidification.</i>	Indicateurs principaux indicateurs - Composants indicateurs : ● Total des services de régulation climatique fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale) ● Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 qui incluent la biodiversité ● Inventaires nationaux des gaz à effet de serre liés à l'utilisation des terres et au changement d'utilisation des terres ● Indice de résilience bioclimatique des écosystèmes (BERI) Indicateurs complémentaires : ● Stock de biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha) ● Inventaires nationaux des gaz à effet de serre liés à l'utilisation des terres et au changement d'utilisation des terres	Indicateurs primaires : ● Nombre de pays ayant explicitement intégré la conservation de la biodiversité marine et côtière, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature (p. ex. carbone bleu, restauration des habitats côtiers) dans leurs engagements climatiques nationaux officiels et leurs plans d'adaptation, tels que communiqués dans le cadre de la CCNUCC. Indicateurs secondaires : Nombre de pays ayant inclus des évaluations spécifiques des risques climatiques côtiers et marins (réchauffement, acidification et élévation du niveau de la mer) dans leurs communications sur l'adaptation ou leurs PNA au titre de la CCNUCC.	Soumissions officielles des Parties contractantes à la CCNUCC (Contributions déterminées au niveau national – CDN, Plans nationaux d'adaptation – PNA, et Rapports biennaux actualisés – RBA), disponibles via les registres CDN/PNA de la CCNUCC.- Ces soumissions seront analysées pour en extraire les cibles pertinentes pour la biodiversité, évitant ainsi des questionnaires nationaux redondants.- Note : les métriques d'atténuation des GES, le cas échéant, seront alignées sur les Lignes directrices du GIEC 2006/2019 pour les inventaires nationaux afin d'assurer la cohérence méthodologique et la comparabilité publique.- Communications sur l'adaptation et PNA au titre de la CCNUCC.- Le rapportage sur la réduction des risques de catastrophe sera recoupé lorsque les pays lient explicitement la mise en œuvre du Cadre de Sendai à leur rapportage d'adaptation au titre de la CCNUCC, simplifiant la communication publique sur les liens climat-biodiversité.

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ● Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement disposant de contributions déterminées au niveau national, de stratégies à long terme, de plans d'adaptation nationaux, de stratégies tels que rapportés dans les communications d'adaptation et les communications nationales ● Indice d'eutrophisation côtière		
Cible 2.1. sur la distribution et le statut des espèces protégées au titre du Protocole ASP/DB <i>La distribution géoréférencée, les valeurs et le statut des espèces marines protégées au titre du Protocole ASP/DB sont établis, et les lacunes d'information ont été comblées pour améliorer l'état de conservation de toutes les espèces marines et côtières couvertes par les Plans d'action régionaux méditerranéens.</i>	Indicateurs principaux : ● <i>21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité</i> Indicateurs composants : ● Indice d'état des espèces ● Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves Indicateurs complémentaires :	Indicateurs primaires : ● <i>Cartes de distribution des espèces/groupes d'espèces sélectionnés sous IMAP/BEE - relatives à l'OE1 IC3 - distribution des espèces</i> ● <i>Tendances de l'état IMAP/BEE pour les espèces/groupes d'espèces sélectionnés (IC3, IC4 et IC5) dans le MED QSR 2031</i> Indicateurs secondaires : ● Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées (pour les cétacés au niveau méditerranéen, potentiellement pour d'autres espèces IMAP/BEE) ● <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) -</i>	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Données de l'Initiative de suivi ACCOBAMS (ASI) ● Données nationales de suivi IMAP ● Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
		<i>applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i>	
Cible 2.2. sur la cartographie, le statut et l'intégrité des fonds marins des habitats menacés <i>D'ici 2030, l'intégrité des fonds marins est maintenue, en particulier dans les habitats benthiques prioritaires et les habitats obscurs, ainsi que les habitats critiques pour les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB, et le statut, la distribution, les tendances et les aspects fonctionnels des habitats protégés au titre du Protocole ASP/DB sont établis et cartographiés à la plus haute résolution possible pour toutes les AMP et AEMC, suivis en continu et partagés via une plateforme de biodiversité.</i>	● Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante ● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité ● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces marines accessibles via OBIS ● Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge UICN des espèces menacées ● Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées ● Enquête sur la bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (Alphabétisation à la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums mondiaux) ● Indice d'information sur l'état des espèces	Indicateurs primaires : ● Tendances de l'état IMAP/BEE pour l'intégrité des fonds marins (OE6)⁶ ● Aire de répartition des habitats listés à l'Annexe II du Protocole ASP/DB, avec un focus particulier sur l'habitat coralligène, les herbiers de Posidonie et les habitats à maërl et rhodolithes (IMAP/BEE OE1 - IC1) Indicateurs secondaires : ● Tendance de l'état BEE/DCSMM des habitats pertinents (Descripteur 1) et de l'intégrité des fonds marins (Descripteur 6) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● INFO/RAC ● EMODNet Habitats des fonds marins ● Cartes nationales des habitats marins ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM
Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme méditerranéenne de la biodiversité)		Indicateurs primaires : ● Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP) fonctionnelle et opérationnelle	● Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP)⁷

⁶ Objectif Écologique 6 (Intégrité des fonds marins) de nouveaux Indicateurs communs ont été adoptés par la CdP 24 (IG.27/6) et le travail sur la définition des préparations de la fiche d'orientation est en cours sous PNUE/PAM

⁷ Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP) <http://data.medchm.net/en/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>D'ici 2027, les informations géoréférencées sur les composantes clés de la biodiversité méditerranéenne sont centralisées dans une plateforme en libre accès.</i>			
Cible 2.4. sur l'arrêt des captures accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée <i>D'ici 2027, démarrer dans tous les pays la mise en œuvre de plans de gestion fondés sur la science pour réglementer efficacement l'exploitation durable et mettre fin à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris des mesures pour minimiser les rejets et éliminer tout abattage, capture et commerce intentionnels ou accidentels des espèces protégées, afin que d'ici 2030 toutes les pratiques de pêche écologiquement destructrices et non durables aient été stoppées en limitant l'utilisation des engins de pêche les plus nocifs pour la biodiversité, y compris sur les fonds marins, selon le cas en fonction de l'impact de chaque pêcheur spécifique sur les écosystèmes marins et/ou les espèces vulnérables.</i>	Indicateurs principaux : 10.1 Proportion de surface agricole sous agriculture productive et durable 10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts Indicateurs composants : - Superficie de forêts sous gestion durable : certification totale de gestion forestière par le Forest Stewardship Council et le Programme for the Endorsement of Forest Certification - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone Indicateurs complémentaires : - Indice d'agrobiodiversité - Changements dans les stocks de carbone organique du sol - Indice Liste rouge (parents sauvages d'animaux domestiqués) - Indice Liste rouge (espèces pollinisatrices) - Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction - Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres	Indicateurs primaires : - Tendances des captures accessoires - état IMAP/BEE relatif à l'OE3 - IC12 et OE1 IC5 relatif aux espèces Indicateurs secondaires : - Tendances des captures accessoires - BEE/DCSMM - Descripteur 1, Critère D1C1	- MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes - Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM - État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 2.5. sur la pêche à petite échelle (professionnelle, récréative), en particulier dans les AMP <i>Promouvoir le partage des responsabilités et des pratiques de gestion participatives fortes dans la pêche professionnelle à petite échelle, guidées par les connaissances écologiques traditionnelles et les meilleures données scientifiques disponibles, d'ici 2027 dans toutes les AMP, avec un contrôle de la pêche INN et récréative, et d'ici 2030 dans toutes les zones de pêche au sein des AEMC.</i>		À traiter par l'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée	- Plan d'action régional de la CGPM pour la pêche artisanale à petite échelle (RPOA-SSF) - Données connexes de la CGPM (p. ex. DCRF)
Cible 2.6. sur l'aquaculture durable et favorable à la biodiversité <i>En développant la stratégie Aquaculture et Pêche Post-2020 de la CGPM, et en synergie avec les travaux pertinents sur la pollution issue de l'aquaculture menés par MEDPOL, en 2027 les meilleures pratiques en aquaculture, telles que l'innovation, l'amélioration de la santé aquatique et de la biosécurité,</i>		Indicateurs primaires :	Ressources de la CGPM (État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM)

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>l'encouragement à l'utilisation responsable des antimicrobiens, soutenues par la certification, la traçabilité et les solutions fondées sur la nature, ont été promues dans toute la Méditerranée, afin que d'ici 2030 l'industrie aquacole méditerranéenne soit transformée en accord avec l'approche écosystémique, par des solutions fondées sur la science et des outils de planification spatiale marine.</i>			
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière <i>D'ici 2030, 100% des AMP et le cas échéant des AEMC, et 50% des zones marines restantes sont gérées de manière durable en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, y compris une planification spatiale marine informée par la biodiversité et le changement climatique, et en menant des études d'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques.</i>	Indicateurs principaux : • <i>A.1 Liste rouge des écosystèmes</i> • <i>A.2 Étendue des écosystèmes naturels</i> • <i>1.1 Pourcentage de terres et de mers couvertes par des plans spatiaux intégrant la biodiversité*</i> Indicateurs composants : • <i>Maintien prioritaire des zones intactes / sauvages</i> Indicateurs complémentaires : • <i>Nombre de pays utilisant des comptes du capital naturel dans les processus de planification</i> • <i>Pourcentage de plans spatiaux utilisant des informations sur les Zones clés pour la biodiversité</i> • <i>Parcelles d'habitat situées dans des aires marines protégées ou dans la gestion intégrée des zones marines et côtières (GIZMC)</i>	À traiter par l'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée	

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	• Autres plans de gestion spatiale (non capturés en tant que GIZMC ou planification spatiale marine en 14.2.1) • Nombre de pays utilisant des comptes océaniques dans les processus de planification • Proportion de la superficie des bassins transfrontaliers dotée d'un arrangement opérationnel pour la coopération en matière d'eau • Proportion de la superficie totale des terres qui est cultivée • Étendue des écosystèmes naturels par type • Nombre de pays mettant en œuvre une législation, des politiques ou d'autres mesures nationales relatives au consentement libre, préalable et éclairé en lien avec la conservation • Indice d'intégrité des écosystèmes		
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, y compris le tourisme, l'exploitation minière et l'énergie <i>D'ici 2030, les valeurs de la biodiversité et les cibles connexes ont été intégrées dans les stratégies de développement et les processus de planification nationaux et locaux et</i>	Indicateurs composants : • Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale Indicateurs complémentaires : • Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP) • CO₂ émissions par unité de valeur ajoutée • Évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le temps	Indicateurs primaires : • Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale	• Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE)⁸ • Examens de conformité EIE/EES de l'UE

⁸ Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) <https://seea.un.org/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>sont incorporées dans les politiques nationales, la comptabilité nationale selon le cas, et les systèmes de rapportage, en garantissant que les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans tous les secteurs et dans l'évaluation des impacts environnementaux.</i>			
Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, de la conformité et de la participation des parties prenantes <i>D'ici 2030, la ratification de tous les protocoles de la Convention de Barcelone et leur transposition dans la législation nationale ont significativement progressé, renforçant la volonté politique nécessaire pour appliquer tous les processus de la Convention de Barcelone, un cadre de gouvernance garantissant la coresponsabilité et la co-appropriation par tous les acteurs concernés pour respecter les engagements du SAPBIO Post-2020 a été élaboré, y compris le rehaussement du profil des administrations environnementales, soutenant la coordination institutionnelle intersectorielle et multi-niveaux, la transparence administrative, le dialogue avec les</i>	-		

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>parties prenantes et la gouvernance participative à différents niveaux.</i>			
Cible 3.1. sur le perfectionnement de l'IMAP (Programme de surveillance et d'évaluation intégrée) et la pleine conformité <i>D'ici 2027, la plupart des pays effectuent des études de référence sur la conservation, le suivi et l'évaluation, mettent à jour leurs programmes de suivi nationaux à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP, et soumettent régulièrement des données de qualité garantie, avec 100% des pays d'ici 2030.</i>	-	Indicateurs primaires : • <i>Nombre d'IMAP nationaux mis à jour en accord avec la politique et la feuille de route EcAp (2026-2035) et le troisième cycle de l'IMAP</i> • <i>Nombre de pays soumettant en temps voulu des jeux complets de données au système d'information IMAP</i> • <i>Nombre de jeux de données rapportés et approuvés dans le système d'information IMAP par PC</i>	• Les informations sont obtenues via : ○ Système d'information IMAP ○ questionnaires
Cible 3.2. sur le SAPBIO Post-2020 mécanismes d'évaluation et de rapportage <i>D'ici 2025, les pays ont identifié leurs contributions et cibles nationales pour la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, en adoptant une législation nationale et en mettant à jour leurs SPANB selon le cas, en rapportant et révisant périodiquement l'état de la mise en</i>	-	Indicateurs primaires : • <i>Nombre et pourcentage de pays méditerranéens ayant harmonisé leurs politiques avec le SAPBIO Post-2020</i>	• Les informations sont obtenues via des questionnaires

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>œuvre du SAPBIO Post-2020 lors de la CdP de la Convention de Barcelone.</i>			
Cible 3.3. Moyens pour les mécanismes d'évaluation <i>D'ici 2025, les moyens nécessaires au fonctionnement des mécanismes régionaux de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020 sont en place au sein du système du PAM, permettant l'analyse en temps voulu des progrès basée sur des éléments objectifs/numériques des cibles vers les buts et cibles du SAPBIO Post-2020.</i>	-	Indicateurs primaires : <i>Le système de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020 est en place, basé autant que possible sur des indicateurs quantitatifs</i>	Le SPA/RAC est la principale source d'information
Cible 3.4. sur le développement des capacités <i>D'ici 2030, les responsables, gestionnaires, techniciens de terrain et autorités locales clés en charge de l'environnement, de la pêche et de l'application des lois sont suffisamment formés à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020 dans leurs environnements professionnels respectifs.</i>		Indicateurs primaires : <i>Nombre de responsables clés, gestionnaires, techniciens de terrain et autorités locales responsables de l'environnement, de la pêche et de l'application des lois formés à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020</i>	Les informations sont obtenues via des questionnaires ou auprès du CAR/ASP - dans le cas où il a organisé les formations spécifiques

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 3.5. sur la mise en réseau et le partage des connaissances (ENI, espèces migratrices, AMP, BEE...) <i>D'ici 2025, évaluer les besoins et opportunités de partage des connaissances et de mise en réseau, entre autres sur des thèmes tels que les ENI/EEE, les espèces migratrices, la gestion des AMP, le BEE, le suivi, l'application des lois et autres activités pertinentes liées au SAPBIO Post-2020, afin que d'ici 2030 tous les réseaux humains nécessaires aux niveaux national, sous-régional et régional aient été développés et renforcés pour assurer le renforcement des capacités, des connaissances, des bonnes pratiques, du partage d'expériences et du développement d'actions conjointes.</i>	Indicateurs principaux : 21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité Indicateurs composants : - Indice d'état des espèces - Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves Indicateurs complémentaires : - Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante - Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité - Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces marines accessibles via OBIS - Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge UICN des espèces menacées - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées	Indicateurs primaires : - Besoins et opportunités identifiés de partage des connaissances et de mise en réseau au niveau méditerranéen pour les thèmes proposés - Réseaux appropriés de partage des connaissances identifiés pour la Méditerranée - Base de données MAPAMED pour les AMP fonctionnelle et opérationnelle (lien vers la Stratégie régionale Post-2020 spécifique - AMPC et AEMC) Indicateurs secondaires : - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées au niveau méditerranéen pour les espèces cibles sous IMA/BEE OE1	- Le SPA/RAC est la principale source d'information - Base de données MAPAMED pour les AMP - La Liste rouge UICN des espèces menacées - L'information est obtenue au moyen de questionnaires
Cible 3.6. sur la sensibilisation, ciblant les décideurs, les médias et le grand public <i>D'ici 2025, esquisser une stratégie de communication et de sensibilisation, y compris l'élaboration de tout indicateur nécessaire pour suivre</i>	Indicateurs complémentaires : - Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante - Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité - Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces marines accessibles via OBIS - Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge UICN des espèces menacées - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées	Indicateurs primaires : Niveau de sensibilisation du public en Méditerranée (mesurant les connaissances, la compréhension et la conscience)	Les informations sont obtenues via une enquête régionale dédiée sur le niveau de sensibilisation du public

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>l'étendue et la portée de la sensibilisation, afin que d'ici 2030 une information de qualité soit disponible pour la gestion efficace de la biodiversité, et que des progrès significatifs aient été réalisés pour accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des valeurs et des menaces pesant sur l'environnement marin, des réponses et des bonnes pratiques, en ciblant les décideurs et le grand public, à travers des mécanismes renforcés et renouvelés, y compris les communications de masse.</i>	● Enquête sur la bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (Alphabétisation à la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums mondiaux) ● Indice d'information sur l'état des espèces		
Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans l'enseignement scolaire, supérieur et la formation professionnelle <i>Les Parties contractantes, avec l'assistance du CAR/ASP, devraient contribuer à intégrer la biodiversité marine et les écosystèmes dans l'enseignement scolaire, supérieur et la formation professionnelle, en incorporant la conservation de la biodiversité et les stratégies et outils connexes dans les programmes dans autant de pays que possible, et d'ici 2030, en soutenant la recherche scientifique multidisciplinaire, en</i>		Indicateurs primaires : ● Niveau d'intégration de la biodiversité marine dans les différents niveaux d'éducation	● Les informations sont obtenues via des questionnaires et/ou une analyse documentaire au niveau méditerranéen

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>renforçant la science citoyenne, en garantissant que les meilleures pratiques et les technologies innovantes soient plus accessibles et reproductibles, parmi les décideurs, l'industrie et la société civile.</i>			
Cible 3.8. sur l'emploi, notamment public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité <i>D'ici 2030, l'emploi en lien direct avec la conservation de la biodiversité, en particulier dans le secteur public (ou en redirigeant celui existant) a augmenté de 300%.</i>		Indicateurs primaires : <i>Portée de l'emploi en lien direct avec la conservation de la biodiversité dans les pays méditerranéens</i>	Les informations sont obtenues via une enquête dédiée sur la biodiversité emploi répété dans les pays méditerranéens
Cible 3.9. sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes <i>D'ici 2027, au niveau méditerranéen et au niveau national dans la plupart des pays, des stratégies de financement durable ont été développées, avec des approches innovantes pour mobiliser des sources financières alternatives,</i>	Indicateurs principaux : <i>D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> <i>D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> <i>D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i>	Indicateurs primaires : - Nombre de stratégies financières/de financement développées pour la biodiversité ou autres documents similaires traitant des financements aux niveaux méditerranéen et/ou national - Montant et type de financement alloué à la biodiversité aux niveaux méditerranéen et national, y compris les financements publics	- Les informations sont obtenues via des questionnaires adressés aux acteurs régionaux et nationaux - Base de données des projets et opérations du FEM⁹

⁹ Base de données des projets et opérations du FEM <https://www.thegef.org/projects-operations/database>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>couvrant les recettes fiscales qui pourraient être redistribuées, et les actions pertinentes à financer, y compris les fonds régionaux et d'autres types de mécanismes de financement nationaux ou locaux, afin que d'ici 2030 il y ait une augmentation significative des ressources financières et non financières provenant de toutes sources internationales et nationales, y compris les acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et privés de différents secteurs.</i>	Indicateurs complémentaires : ● Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité ● Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total ● Montant et composition du financement lié à la biodiversité rapportés au Système de notification des créanciers de l'OCDE ● Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée pour les pays en développement ● Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement ● Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité ● Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine ● Montant total des financements approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles ● Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiement pour services écosystémiques	et privés internationaux et nationaux. Indicateurs secondaires : ● Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité	

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers nord/sud <i>Accroître la coopération à la fois nord/sud et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à différents niveaux, pour soutenir les plans nationaux en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée et les pays non-membres de l'UE, en identifiant les donateurs potentiels et d'ici 2023 organiser une conférence des donateurs pour la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, atteignant d'ici 2030 une augmentation significative des flux financiers internationaux pour la conservation de la biodiversité vers les pays en développement.</i>	Indicateurs principaux : ● <i>D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> ● <i>D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> ● <i>D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> Indicateurs complémentaires : ● Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité ● Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total ● Montant et composition du financement lié à la biodiversité rapportés au Système de notification des créanciers de l'OCDE ● Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée pour les pays en développement ● Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les	Indicateurs primaires : ● Nombre de projets conjoints, impliquant des partenaires des pays du nord et du sud de la Méditerranée, mis en œuvre avec le soutien de l'UE, du FEM, d'autres financements publics, ainsi que de financements privés Indicateurs secondaires : ● Indicateurs pour la Cible 3.9.	● Les informations sont obtenues via des questionnaires ● Base de données des projets et opérations du FEM¹⁰

¹⁰ Base de données des projets et opérations du FEM <https://www.thegef.org/projects-operations/database>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	capacités statistiques dans les pays en développement ● Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité ● Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine ● Montant total des financements approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles ● Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiement pour services écosystémiques Indicateur principal : ● 20.1 Nombre de pays ayant pris des mesures significatives pour renforcer le développement des capacités et l'accès à et le transfert de technologies, et pour promouvoir le développement de et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique Indicateur composant : ● Montant total des financements pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles Indicateurs complémentaires :		

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Chercheurs (en équivalents temps plein) par million d'habitants) ● Nombre d'articles scientifiques conjoints publiés dans le Ocean Biodiversity Information System par secteur ● Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine ● Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'étude ● Importations mondiales de biens des technologies de l'information et de la communication telles que présentées par les flux commerciaux bilatéraux par catégorie de biens TIC ● Montant total des financements pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles		

3.2. Indicateurs de performance des actions – indicateurs de performance

25. Étant un cadre global et donc plus large, le CDB GBF n'inclut pas d'actions et son cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal n'inclut pas d'indicateurs connexes conçus pour mesurer la performance des actions (indicateurs de performance). Bien que l'intention initiale fût d'utiliser les indicateurs de réalisation du CDB GBF comme point de départ pour développer les indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO, il est vite devenu évident qu'en raison de la nature plus spécifique et opérationnelle des actions, il n'était pas possible de s'appuyer sur le cadre de suivi du CDB GBF. Par conséquent, l'identification des indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO repose largement sur les résultats attendus de chaque action du Post-2020 SAPBIO (Annexe III de la stratégie) pour 2027 et 2030, les résultats de la première évaluation à mi-parcours du Post-2020 SAPBIO et le cadre de suivi pour son évaluation collective.

26. La sélection des indicateurs a été particulièrement guidée par les objectifs de :

- assurer, autant que possible, la continuité avec l'approche utilisée dans l'évaluation à mi-parcours,
- permettre une comparaison adéquate des progrès entre 2027 et 2030, sur la base des résultats attendus identifiés,
- faciliter la compréhension des processus dans de nombreux pays différents de la manière la plus pratique et efficace.

27. Compte tenu de tous ces principes directeurs, la liste initiale des indicateurs de performance pour les actions a été élaborée et est présentée dans le tableau 3.2.

28. Pour les actions au niveau national en 2027 et 2030, les indicateurs se concentrent sur le nombre et le pourcentage de pays méditerranéens qui ont obtenu des résultats particuliers et/ou ont progressé vers ceux-ci. Semblable à l'approche de l'évaluation à mi-parcours, ces informations seraient collectées à l'aide du questionnaire ciblé du cadre de suivi, envoyé à tous les pays. Dans le cadre de l'évaluation, ces données seront également interprétées à l'échelle sous-régionale (par exemple, pour la sous-région adriatique).

29. L'approche consistant à interroger les pays sur les progrès qu'ils ont accomplis a ses limites, notamment en raison de l'interprétation subjective des réponses par chaque pays. Cependant, elle reste la méthode la plus réalisable pour évaluer les progrès dans un champ aussi complexe. La même approche est appliquée aux actions au niveau régional, avec des indicateurs directement liés aux résultats attendus et des informations obtenues par le biais de questionnaires du cadre de suivi auprès des organisations régionales ou à partir des données fournies par le SPA/RAC et d'autres composantes du système PNUE-PAM.

30. L'un des principaux défis concerne le manque d'harmonisation dans la formulation des résultats attendus, ce qui entrave souvent une comparaison significative des progrès entre 2027 et 2030. Cela s'est produit pour plusieurs actions, notamment l'Action 1 (Plans d'espèces et d'habitats), l'Action 3 (Trafic maritime), l'Action 6 (Contrôle des EEE), l'Action 14 (Bon état écologique), l'Action 21 (Surpêche et INN). Par exemple, le résultat attendu pour l'Action 1 en 2027 se concentre sur le nombre d'élaborations de plans d'action pour des espèces/groupes d'espèces sélectionnés, ce qui est un produit légitime de l'action. En revanche, le résultat pour 2030 fait référence au pourcentage d'espèces ayant atteint le BEE, ce qui représente la réalisation effective résultant de la mise en œuvre de l'action (et, à ce titre, chevauche également les indicateurs de réalisation de la cible 1.1). Dans de tels cas, l'indicateur de performance sélectionné pour 2030 était du même type que pour 2027, afin de pouvoir suivre adéquatement les progrès dans la mise en œuvre de l'action. Dans ce cas particulier, la seule différence résidait dans le champ de l'indicateur : pour 2027, il se concentrait sur l'adoption du plan d'action, tandis que pour 2030, il exigeait la mise en œuvre des plans d'action déjà adoptés.

31. Enfin, il convient de souligner que dans tout document stratégique, les actions doivent soutenir la réalisation des cibles proposées. Cela dit, il a été observé que pour certaines actions, il y avait une légère discordance liée au champ d'application entre les résultats attendus et la réalisation des cibles. Par exemple, la mesure de la réalisation des cibles 2.5 (Pêche à petite échelle) et 2.7 (Planification spatiale) est spécifiquement liée aux AMCP et aux AMCE, tandis que le champ des principales actions de soutien (Action 11 – Planification spatiale et Action 23 – Pêche à petite échelle), sur la base des résultats stipulés, est beaucoup plus large.

Néanmoins, comme pour les cibles susmentionnées, nous proposons actuellement de suivre les progrès de mise en œuvre de ces actions dans le cadre de la stratégie régionale spécifique sur les AMCP et les AMCE.

Tableau 3.2. Indicateurs de performance proposés pour les cibles du SAPBIO Post-2020

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
BUT 1. - Réduire les menaces pesant sur la biodiversité					
1. PLANS D'ESPÈCES ET D'HABITATS Mettre à jour les Plans d'action méditerranéens pour les espèces et habitats sélectionnés listés au titre du Protocole ASP/DB.	Régional	T1.1 T2.1 T2.2	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des Plans d'action actualisés ont été élaborés et adoptés par la CdP de la Convention de Barcelone	<i>Indicateur pour 2030¹¹</i> <i>Niveau régional</i> - Même indicateur que pour 2027, plus¹² - Nombre et pourcentage¹³ de pays* - parties à la Convention de Barcelone ayant intégré les mesures de ces Plans d'action dans leurs stratégies nationales de biodiversité ou de conservation de la nature, leurs plans d'action pour les espèces ou leurs instruments équivalents	- Rapports des CdP de la Convention de Barcelone - Site web du SPA/RAC - Réponses des pays aux questionnaires ciblés
2. RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES Élaborer des plans de rétablissement et mettre en œuvre des actions d'urgence pour les espèces menacées et en danger dont la survie dépend de telles actions, y compris	Régional et national	T1.1 T2.1 T2.2	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement avec actions d'urgence ont été élaborés et adoptés par les gouvernements nationaux.	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement sont en cours de mise en œuvre, en particulier pour réduire l'impact du trafic maritime (collisions) et de la pollution sonore, y compris	- Rapports des CdP de la Convention de Barcelone - Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

¹¹Les indicateurs pour 2027 et 2030 devraient être comparables afin de permettre le suivi des progrès dans la réalisation des actions. Cependant, les résultats attendus pour 2030 pour l'Action 1, tels que décrits à l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO, sont exprimés comme l'atteinte de cibles spécifiques (principalement la Cible 1.1) plutôt que comme les résultats d'activités individuelles, avec des indicateurs incohérents. Par conséquent, pour assurer la cohérence dans la mesure des progrès des actions pour 2027 et 2030, les indicateurs proposés sont liés à l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'action. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.1.

¹² Il est important de continuer à suivre les progrès sur l'indicateur 2027 sur l'indicateur en 2030 également, étant donné que certains plans d'action seront probablement adoptés après l'année 2027 année, et ils ne peuvent être ignorés. Par conséquent, dans ce cas, les indicateurs pour 2027 sont répétés pour 2030. Cette approche est également appliquée pour certains autres indicateurs liés aux actions du Post-2020 SAPBIO (voir les sections pertinentes de l'ensemble du tableau d'indicateurs pour les détails).

*Note : Dans le cadre de l'évaluation, les données collectées auprès des pays seront également interprétées à l'échelle sous-régionale (par exemple, pour la sous-région Adriatique)

¹³Ce pourcentage est mesuré en relation avec le nombre total de pays ayant reçu le questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
leurs habitats			<i>Niveau régional</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement avec actions d'urgence ont été élaborés et adoptés par la CdP de la Convention de Barcelone ou dans le cadre d'un autre accord régional.	l'établissement de réseaux d'échouage fonctionnels dans au moins 2 sous-régions méditerranéennes <i>Niveau régional</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement sont mis en œuvre en lien avec les actions au niveau régional	
3. TRAFIC MARITIME Réduire l'impact du trafic maritime (bruit et collisions) sur les espèces marines sensibles (Cétacés, Tortues, autres)	Régional et national ¹⁴	T1.1. T1.5. T1.7. T2.7. T2.9. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des mesures de protection contre le bruit sous-marin et les collisions avec les navires, en accord avec les lignes directrices 2014 de l'Organisation maritime internationale (OMI)	<i>Indicateur pour 2030¹⁵</i> <i>Niveau national</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre et pourcentage de pays* qui mettent en œuvre dans la pratique les mesures prévues pour 2027 et pour quelles espèces/groupes d'espèces avec quelques exemples concrets	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
4. ENI/EEE ENGAGEMENT	National	T1.2. T3.2. T3.6. T1.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant incorporé les	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Même indicateur que pour 2027, plus	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

¹⁴ Conformément au premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et analysée uniquement au niveau national. Le même principe est appliqué ici.

¹⁵ Similaire au commentaire dans la note de bas de page 1. Les résultats attendus pour 2030 sont formulés comme des (cible) réalisations plutôt que les résultats de l'action (destinée à soutenir la réalisation des cibles). Par conséquent, il y a une répétition de ce qui est déjà énoncé dans la Cible 1.1, qui définit la réalisation souhaitée mesurée par des « réalisation indicateurs ». Les indicateurs proposés dans ce tableau (« indicateurs de performance indicateurs ») assurent la cohérence et la mesure efficace des progrès. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.1.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Ratification de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWB), et adoption de la Stratégie régionale ¹⁶ concernant les navires sur la gestion des eaux de ballast et les espèces envahissantes (2022-2027)			dispositions de la Convention BWB de l'OMI et des Lignes directrices de l'OMI sur le biofouling dans leur législation nationale ● Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des mesures pour faire face aux risques liés aux eaux de ballast et au biofouling conformément aux engagements méditerranéens	● Nombre et pourcentage de pays* ayant activement collaboré à l'application de la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast (2022-2027) ● Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des lignes directrices pour minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes via les eaux de ballast	
5. ENI/EEE CAPACITÉ Renforcer la capacité des pays méditerranéens à faire face aux espèces marines exotiques espèces	Régional ¹⁷ et national	T1.2. T1.7. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant réalisé une étude de référence des espèces marines exotiques, sur la présence des espèces marines exotiques, les voies de leur introduction, et l'état de leurs tendances de population, y compris celles utilisées en aquaculture, dans le cadre de l'IMAP <i>Niveau régional</i> ● Nombre et contenus des activités de renforcement des	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Mêmes indicateurs que pour 2027 plus ● Nombre et pourcentage de pays* qui collectent des données et surveillent les espèces marines exotiques, sur la présence des espèces marines exotiques, les voies de leur introduction, et l'état de leurs tendances de population, y compris celles utilisées en aquaculture, dans le cadre de l'IMAP	● Site web du SPA/RAC ● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

¹⁶ Note : L'adoption d'une Stratégie régionale relève sous la compétence de la compétence d'un organe régional, et non des autorités nationales.

¹⁷ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			capacités ENI/EEE au niveau régional via le CAR/ASP ou d'autres organisations		
6. CONTRÔLE DES ENI/EEE Prendre les actions de terrain nécessaires pour atténuer l'impact des ENI/EEE	National	T1.1. T1.2. T1.7. T3.1. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027¹⁸</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant identifié les zones vulnérables et les sites prioritaires pour des actions de mitigation urgentes dans ces zones • Nombre et pourcentage de pays* ayant commencé le suivi des ENI, avec une attention particulière aux principales enceintes portuaires et voies d'entrée • Nombre et pourcentage de pays* qui mettent effectivement en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention dans au moins 50% des zones vulnérables	<i>Indicateur pour 2030¹⁹</i> <i>Niveau national</i> • Identique aux deux premiers indicateurs pour 2027, plus • Nombre et pourcentage de pays* qui mettent effectivement en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention dans la totalité (100%) des zones vulnérables identifiées et des sites et points d'entrée prioritaires	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

¹⁸ Similaire au commentaire de la note de bas de page 1. Les résultats attendus pour 2027 sont formulés comme des réalisations plutôt que comme des résultats d'une action (destinée à soutenir la réalisation des cibles). Par conséquent, il y a une répétition de ce qui est déjà énoncé dans la Cible 1.1, qui définit la réalisation souhaitée mesurée par des « réalisations indicateurs ». Les indicateurs proposés dans ce tableau (« indicateurs de performance indicateurs ») assurent la cohérence et la mesure efficace des progrès. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.2.

¹⁹ Similaire au commentaire de la note de bas de page 6.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			identifiées et des sites et points d'entrée prioritaires		
7. DÉCHETS MARINS Prévenir les fuites et éliminer les déchets marins pour atténuer leur impact sur l'écosystème	Régional ²⁰ et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.4. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant testé de nouvelles approches et technologies pour prévenir et éliminer les déchets marins du milieu côtier et marin, telles que l'interdiction des sacs plastiques, le changement de collecte et de gestion des déchets dans les grandes villes et les destinations touristiques	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> Identique à ceux pour 2027, plus Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des mesures efficaces de prévention et d'élimination des déchets marins du milieu côtier et marin	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
8. EIE/EES Mettre en œuvre des évaluations environnementales, en tenant compte des impacts cumulatifs sur les zones côtières et de leur capacité de charge.	National	T1.1. T1.3. T1.5. T2.6. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré des mesures et indicateurs spécifiques de protection de la biodiversité dans les procédures d'Étude d'impact environnemental (EIE) et d'Évaluation environnementale stratégique (EES), en particulier pour traiter les impacts du tourisme, de l'aquaculture et du trafic	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> Identique à pour 2027, mais ne considérant comme efficace que si 100% des pays ont mis en œuvre les mesures en question	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²⁰ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			maritime, et en favorisant les solutions fondées sur la nature.		
9. ÉNERGIE ÉOLIENNE Plaider pour que les parcs éoliens soient réglementés dans les AMPC, et ne puissent être développés ailleurs avant que leurs effets sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines aient été suffisamment étudiés, les risques compris et les alternatives évaluées	Régional et national ²¹	T1.1. T1.3. T1.7. T1.8. T2.7. T2.8. T2.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Une proposition pour la réglementation et l'évaluation de l'impact des installations de parcs éoliens dans les zones identifiées comme critiques pour la biodiversité marine et côtière, soumise aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Proposition du point précédent adoptée par la CdP de la Convention de Barcelone	Rapports des CdP de la Convention de Barcelone
10. MINÉRAUX Conformément au principe de précaution, l'exploitation des minéraux ne devrait pas être autorisée tant que les effets sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines connexes n'ont pas été suffisamment étudiés et	Régional et national ²²	T1.1. T1.3. T1.7. T1.8. T2.7. T2.8. T2.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Une proposition pour réglementer la prospection et l'exploitation des minéraux inorganiques sur ou sous les fonds marins, soumise aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone, en assurant l'alignement avec les objectifs de conservation de la	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Proposition du point précédent adoptée par la CdP de la Convention de Barcelone	Rapports des CdP de la Convention de Barcelone

²¹ Comme dans le premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et évaluée au niveau régional uniquement

²² Comme dans le premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et évaluée au niveau régional uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
que les risques ne sont pas compris et les alternatives évaluées.			biodiversité marine méditerranéenne		
11. PLANIFICATION SPATIALE²³ Soutenir les pays pour le développement d'une planification systématique de la conservation tenant compte de la GIZC, de l'utilisation des terres/ des aspects de planification et de gestion de l'utilisation marine dans le contexte de la PSM	National	T1.4. T1.6. T1.7. T2.6. T2.7. T2.8.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des plans spatiaux marins couvrant tous les ASPIM sous juridiction nationale - Nombre et pourcentage de pays* ayant des plans spatiaux marins effectifs couvrant toutes les AMCP et 50% des AMCE	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des plans spatiaux marins couvrant au moins 50%²⁴ de la longueur côtière et de la surface marine, y compris toutes les AMCP, et 50% des AMCE	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
12. RESTAURATION Soutenir la restauration des écosystèmes fournissant des services clés, ceux dégradés et qui devraient devenir de plus en plus critiques dans un climat en changement, tels que	Régional ²⁵ et national	T1.6. T1.8. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré un inventaire des écosystèmes à plus haute pertinence écologique et/ou potentiel de régénération, tels que les herbiers de Posidonie, les	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> - Identique au premier indicateur ci-dessus - Nombre et pourcentage de pays* ayant achevé les activités de restauration sur tous les sites identifiés ci-dessus	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²³ Cette action se concentre principalement sur les AMCP et AMCE, comme indiqué dans les résultats attendus pour 2027. Il en va de même pour la cible que cette action soutient principalement — la Cible 2.7. D'autre part, les résultats attendus pour 2030 impliquent une portée plus large que les AMPC et AEMC - ce qui n'est pas en accord avec la Cible 2.7 connexe. Il est donc proposé que ceux-ci soient traités dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie régionale spécifique sur les AMPC et AEMC. Néanmoins, les propositions pour les indicateurs connexes ont été conservées.

²⁴ Le SAPBIO Post-2020 fixe ce pourcentage pour 2027, ainsi que l'existence de plans spatiaux marins couvrant 100% des ASPIM. Pour 2030, il prévoit la couverture de toutes les AMP et de 50% des AMCE. Étant donné que la couverture des AMCP et AMCE est inférieure à 50% dans la plupart des pays, il était plus pertinent d'indiquer 50% de la longueur côtière et de la surface marine pour 2030, comme reflété dans les indicateurs proposés ici.

²⁵ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
les zones humides et les habitats du littoral peu profond, entre autres			assemblages coralligènes, les zones humides et les systèmes dunaires, etc. • Nombre et pourcentage de pays ayant commencé des activités de restauration sur 30% des sites identifiés ci-dessus, en privilégiant les solutions fondées sur la nature • Nombre et pourcentage de pays ayant adopté un plan national de restauration (ou instrument équivalent) couvrant les écosystèmes dégradés	• Nombre et pourcentage de pays mettant en œuvre, ou rendant compte de l'avancement de, leur plan national de restauration (ou instrument équivalent)	
13. CLIMAT CHANGEMENT Accroître le suivi des impacts du changement climatique et les contributions à l'atténuation et l'adaptation, en particulier au réchauffement, à l'acidification, et à la réduction des risques de catastrophe, par des	Régional ²⁶ et national	T1.3. T1.7. T1.8. T2.8. T3.10.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans un réseau de suivi du changement climatique • Nombre et pourcentage de pays* ayant développé des Systèmes d'alerte précoce	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> • Mêmes indicateurs que pour 2027, actualisés pour suivre la progression de l'engagement vers la mise en œuvre, sur la base des Rapports biennaux actualisés (RBA) ultérieurs de la CCNUCC et des rapports nationaux d'avancement. • Nombre et pourcentage de pays ayant établi un mécanisme national de coordination reliant leurs points focaux nationaux pour la biodiversité (ASP/DB)	Registres CDN/PNA de la CCNUCC (source primaire – accessibles au public).Rapports biennaux actualisés (RBA) de la CCNUCC pour le suivi de l'avancement de la mise en œuvre.Des questionnaires ciblés ne seront utilisés que pour compléter les informations contextuelles manquantes (p. ex. détails de suivi au niveau des AMP) lorsque les données de la CCNUCC sont insuffisantes, réduisant sensiblement la charge globale de rapportage national.

²⁶ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
solutions fondées sur la nature et des approches fondées sur les écosystèmes			(SAP), des cartographies, des évaluations de risques et des stratégies de réduction Nombre et pourcentage de pays* ayant veillé à ce que les plans d'adaptation - donnant la priorité aux solutions fondées sur la nature - soient intégrés dans les processus de planification et de budgétisation nationaux	et le climat (CCNUCC) afin d'assurer un rapportage conjoint et la cohérence des politiques. Nombre et pourcentage de pays* disposant d'un système de suivi du changement climatique pleinement opérationnel dans toutes les AMP	
14. BON ÉTAT ÉTAT Promouvoir des actions, y compris la recherche scientifique, en vue d'atteindre le BEE pour tous les objectifs écologiques liés à la biodiversité dans le cadre de l'Approche Écosystémique EcAp/IMAP	National	T1.7. T2.1. T2.2. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027²⁷</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* qui ont pu mesurer l'IMAP/BEE pour tous les objectifs écologiques liés à la biodiversité, avec un focus sur OE1 - Lacunes ayant entravé l'évaluation IMAP/BEE dans chaque pays et par sous-région - Nombre et pourcentage de pays* ayant eu besoin et reçu un soutien pour combler les	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Identique à pour 2027	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - MED QSR 2023

²⁷ Les résultats des actions pour 2027 et 2030, tels que stipulés à l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO, sont définis partiellement comme des résultats résultats d'actions et partiellement comme des réalisations de cibles. Cela crée un chevauchement potentiel entre les indicateurs pour la réalisation des Cibles 1.1 et 1.7 et ceux pour la mise en œuvre de l'Action 14. Par conséquent, les indicateurs de performance proposés ont été ajustés pour éliminer cette incohérence.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			lacunes ayant entravé l'évaluation du BEE		
15. AMPC et AEMC²⁸ Aider les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 pour AMPC et AEMC	Régional et national	T1.4. T1.5. T2.7. T2.9. T3.5.	<i>L'évaluation de cette activité sera menée séparément, en utilisant les indicateurs adoptés dans le cadre d'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée. Elle devrait alors être pleinement considérée et intégrée dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO</i>		-
BUT 2. Assurer que la biodiversité est préservée et maintenue ou améliorée afin de répondre aux besoins des populations					
16. PLATEFORME DE BIODIVERSITÉ Établir une plateforme méditerranéenne de la biodiversité en libre accès	Régional	T2.1. T2.2. T2.3. T3.2. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau régional</i> ● Niveau de fonctionnalité de la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité centralisée en libre accès, avec un accent Biodiversité sur la accent disponibilité d'informations géoréférencées sur les	<i>Indicateur pour 2030 Niveau régional</i> ● Identique à 2027	● Réponses des propriétaires et gestionnaires de la Plateforme au questionnaire ciblé

²⁸ L'évaluation de cette activité sera menée séparément, *en utilisant les indicateurs adoptés dans le cadre d'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée. Elle devrait alors être pleinement considérée et intégrée dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du SAPBIO Post-2020.*

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			composantes clés de la biodiversité méditerranéenne		
17. INVERTÉBRÉS Étudier la distribution et l'abondance, et évaluer le statut et les principales pressions anthropiques, sur les espèces d'invertébrés prioritaires espèces avec un focus sur <i>C. rubrum</i> , <i>P. nobilis</i> , et plateformes à vermetes	National	T1.1. T1.2. T1.6. T2.1. T2.2. T2.3.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* avec des recherches en cours sur la distribution, l'abondance et le statut des invertébrés, avec un focus sur <i>P. nobilis</i> , <i>C. rubrum</i> et plateformes à vermetes	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* disposant de données suffisantes sur la distribution, l'abondance et le statut, pour pouvoir évaluer l'IMAP/BEE pour OE1 - IC1 et 2 pour <i>C. rubrum</i> ou réaliser l'évaluation Liste rouge de l'espèce ● Nombre et pourcentage de pays* disposant de données suffisantes sur la distribution, l'abondance et le statut, pour pouvoir réaliser l'évaluation Liste rouge pour <i>P. nobilis</i> et d'autres invertébrés marins	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés et système d'information IMAP
18. VERTÉBRÉS Établir la distribution, le statut et les principales pressions anthropiques des espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	Régional et national ²⁹	T1.6. T1.7. T2.1. T2.3. T3.2.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* qui entreprennent des évaluations complètes de la distribution, de l'état de conservation et des principales pressions anthropiques pour toutes les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant ont établi des évaluations complètes de la distribution, de l'état de conservation et des principales pressions anthropiques pour toutes les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
19. HABITATS	Régional et national ³⁰	T1.2. T1.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> ³¹ <i>Niveau national</i>	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i>	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²⁹ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

³⁰ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

³¹ Cet indicateur est lié à la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 sur les AMPC et AEMC

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Dans les eaux côtières et hauturières, inventorier et cartographier les habitats méditerranéens clés, et évaluer leur statut et leurs principales pressions anthropiques		T1.6. T2.2. T2.3. T2.7. T3.2. T3.10	Nombre et pourcentage de pays* ayant initié une cartographie à haute résolution des habitats clés, y compris ceux critiques pour les vertébrés vulnérables, les écosystèmes des fonds marins (par exemple, herbiers de phanérogames, formations coralligènes), et les habitats obscurs (par exemple, grottes, zones profondes), dans tous les ASPIM, AMPC et AEMC	Nombre et pourcentage de pays* ayant finalisé la cartographie à haute résolution des habitats clés, y compris ceux critiques pour les vertébrés vulnérables, les écosystèmes des fonds marins (par exemple, herbiers de phanérogames, formations coralligènes), et les habitats obscurs (par exemple, grottes, zones profondes), dans tous les ASPIM, AMPC et AEMC	
20. Base de données ENI/EEE Développer la base de données géoréférencée partagée (MAMIAS), plateforme conviviale, pour suivre en continu le statut et les voies des espèces non indigènes et soutenir l'alerte précoce	Régional	T1.1.2. T2.1. T2.2. T2.3. T3.1. T3.2. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Niveau de fonctionnalité de la plateforme MAMIAS avec données géoréférencées accessibles sur les Espèces non indigènes (ENI) et Espèces exotiques envahissantes (EEE)	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Identique à 2027	Réponses des propriétaires et gestionnaires de la Plateforme au questionnaire ciblé
21. SURPÊCHE et INN Mettre en œuvre des plans de gestion fondés sur la science	National ³²	T1.1. T2.4. T2.5. T2.8. T3.1. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Nombre de PCC transposant le RPOA-INN de la CGPM33 dans leur réglementation nationale	<i>Niveau régional</i> Identique à 2027	- Réponses de la FAO/CGPM au questionnaire ciblé - La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par

³² Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée à la fois aux niveaux national et régional

³³ RPOA-INN = Plan d'action régional pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone d'application de la CGPM (RPOA-INN)

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
pour réglementer efficacement l'exploitation et mettre fin à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris l'élimination progressive des subventions à la pêche nocives qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche		T3.5.	• Nombre de PCC ayant des dispositions explicites d'application dans leur cadre juridique national • Pourcentage de stocks en exploitation durable		les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. • État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM
22. CAPTURES ACCESSOIRES Développer un mécanisme national et mettre en œuvre des mesures convenues et scientifiquement testées d'atténuation des captures accessoires, pour éliminer tout abattage intentionnel ou accidentel des espèces menacées ou espèces en danger et/ou en mauvais état de conservation	Régional et national ³⁴	T1.1. T2.1. T2.4. T2.5. T2.8. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant développé un mécanisme complet d'atténuation des captures accessoires, y compris l'adaptation et/ou l'interdiction des engins de pêche les plus nocifs pour la biodiversité (y compris les habitats des fonds marins) • Nombre et pourcentage de pays* ayant commencé la mise en œuvre des mécanismes d'atténuation des captures accessoires	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. • État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM

³⁴ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			Nombre de résolutions et recommandations de la CGPM en vigueur en Méditerranée relatives à l'atténuation des interactions avec les espèces vulnérables.		
23. PÊCHE À PETITE ÉCHELLE³⁵ Promouvoir les Directives volontaires pour assurer la durabilité de la pêche à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté" (Directives PPE) ³⁶ et des pratiques de cogestion dans la pêche professionnelle à petite échelle, guidées par les connaissances écologiques traditionnelles et les	National	T1.1. T2.4. T2.5. T2.8. T2.9. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant renforcé la capacité des organisations de pêcheurs à petite échelle à s'engager dans des modèles de cogestion au sein des AMPC et AEMC³⁷ <i>Niveau régional</i> - Pourcentage de PCC ayant des cas de gestion participative au niveau national en place (AEP, cogestion, etc.)	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant renforcé la capacité des organisations de pêcheurs à petite échelle à s'engager dans des modèles de cogestion au sein des AMPC et AEMC - Nombre et pourcentage de pays* ayant établi et mis en œuvre des mesures pour contrôler la pêche illégale, INN, y compris la pêche récréative, avec la pleine participation des secteurs concernés	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. - État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM

³⁵. Cette action se concentre principalement sur les AMPC et AEMC, comme indiqué dans le premier résultat attendu pour 2027 et 2030. Il en va de même pour la cible que cette action soutient principalement — la Cible 2.5. Cependant, le deuxième résultat attendu implique une portée plus large de cette action (au-delà des AMPC et AEMC), ce qui n'est pas conforme à la portée de la Cible 2.7. Il est proposé que ceux-ci soient traités dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie régionale spécifique sur les AMPC et AEMC. Néanmoins, les propositions pour les indicateurs connexes ont été conservées.

³⁶ Dans la zone d'application de la CGPM, il est transposé dans le RPOA-PPE adopté (Plan d'action régional pour la pêche à petite échelle en Méditerranée et en mer Noire)

³⁷ Cet indicateur est lié à la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 Résur les AMPC et AEMC,

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
meilleures données scientifiques disponibles			Pourcentage de PCC ayant un suivi participatif, y compris MCS, en place		
24. AQUACULTURE Soutenir le développement de la stratégie Aquaculture et Pêche Post-2020 de la CGPM - transformer l'industrie aquacole par des solutions fondées sur la science et des outils de planification spatiale marine (PSM)	Régional et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.6. T1.7. T2.6. T2.7. T2.8. T2.9. T3.4. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> <i>Niveau régional</i> - Nombre de PCC ayant un cadre juridique pour l'aquaculture - Nombre de PCC ayant intégré des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur cadre juridique aquacole - Nombre de PCC ayant établi des zones désignées pour l'aquaculture - Nombre de PCC ayant des programmes de surveillance environnementale	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> <i>égional</i> Identique à 2027	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses de la FAO/CGPM au questionnaire ciblé - La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. - État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM
25. TOURISME Élaborer un cadre d'indicateurs spécifiques pour évaluer l'impact du tourisme marin et côtier sur les destinations et pour promouvoir l'écotourisme	Régional	T1.3. T1.5. T1.8. T2.8. T2.9. T3.4. T3.7. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Le Plan Bleu/CAR a adopté un cadre d'indicateurs spécifiques pour évaluer les impacts environnementaux et socioculturels du tourisme marin et côtier dans les destinations prioritaires et promouvoir l'écotourisme, dans le cadre des évaluations environnementales dans les	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Le Plan Bleu/CAR a facilité la mise en œuvre du cadre d'évaluation au niveau méditerranéen	Réponses du Plan Bleu/CAR au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			points chauds touristiques méditerranéens		
26. INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les processus de planification du développement national et local, dans les stratégies et processus de planification des secteurs économiques liés au milieu marin, dans la comptabilité nationale selon le cas, les systèmes de rapportage, et dans l'évaluation des impacts environnementaux	National	T1.3. T1.7. T2.8. T2.9. T3.4. T3.6. T3.7. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré les préoccupations de conservation de la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les processus et mécanismes de planification - tels que Maritime Spatiale la Planification spatiale marine (PSM), la pêche, l'aquaculture, l'agriculture, le tourisme côtier, les ports, le transport maritime, les parcs éoliens, l'EIE et l'EES, • Nombre et pourcentage de pays* ayant rédigé des propositions pour renforcer les activités économiques qui protègent et restaurent activement la biodiversité	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés
27. RATIONALISER le SAPBIO Post-2020 Rationaliser le SAPBIO Post-2020 et les stratégies et plans d'action régionaux,	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant pleinement intégré et rationalisé le SAPBIO Post-2020 dans les	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
élaborés dans le cadre du Protocole ASP/DB, dans les stratégies nationales, les plans d'action et les cadres juridiques			documents stratégiques nationaux et, le cas échéant, dans les cadres juridiques		
28. VOLONTÉ POLITIQUE ET COORDINATION Assurer la volonté politique et la reconnaissance aux plus hauts niveaux du Gouvernement ou de l'État, pour développer des schémas de gouvernance appropriés, en particulier intersectoriels et multiniveaux Coordination institutionnelle	National	T1.5. T1.6. T1.7. T1.8. T2.4. T2.6. T2.7. T2.8. T2.9. T3.6. T3.8. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des mécanismes de coordination efficaces entre les autorités compétentes responsables de la gestion des zones marines et des zones côtières terrestres aux différents niveaux administratifs (par exemple, national, régional, local) et secteurs (par exemple, environnement, pêche, tourisme, planification urbaine)	<i>Indicateur pour 2030³⁸ Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés
29. PARTIES PRENANTES PARTICIPATION Faciliter l'engagement des parties prenantes pour résoudre les conflits entre usagers, renforcer la capacité à contribuer à l'application du	National	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.6. T2.3. T2.4. T2.5. T2.6. T2.8.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des plateformes formelles et informelles pour assurer la participation de tous les secteurs et parties prenantes pertinents - y compris les	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

³⁸ Il existe une incohérence entre les résultats attendus pour 2027 et 2030. En outre, les résultats attendus pour 2030 chevauchent ceux de l'Action 27. Pour résoudre ces problèmes, l'indicateur de performance proposé sera le même pour 2027 et 2030.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
SAPBIO, en particulier dans la planification et la gestion des AMP, par une participation appropriée de toutes les parties prenantes dans un processus décisionnel transparent processus		T2.9. T3.4. T3.5.	autorités locales et infranationales, le secteur privé, la société civile, les femmes, les jeunes, le monde universitaire et les institutions scientifiques - dans les processus décisionnels pour les secteurs prioritaires, en adoptant une approche pansociétale		
30. MISE À L'ÉCHELLE DESCENDANTE ET ASCENDANTE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX Décliner les engagements internationaux dans les plans nationaux et au niveau local, en rationalisant l'approche, les cibles et les actions du Post-2020 dans les stratégies nationales et les processus de planification locaux, tout en facilitant la remontée des propositions locales vers les futurs processus de	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des alliances actives entre les gouvernements, les entreprises, les scientifiques et les leaders d'opinion pour mettre en œuvre les Buts du SAPBIO Post-2020, en assurant la coresponsabilité et la co-appropriation par la transparence administrative, le dialogue avec les parties prenantes et la gouvernance participative à tous les niveaux - Nombre et pourcentage de pays* ayant effectivement adapté les Actions du SAPBIO Post-2020 aux	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Identique à 2027	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
planification aux niveaux national et méditerranéen			contextes locaux tout en s'assurant que les propositions générées localement (par exemple, les connaissances traditionnelles, les initiatives menées par la communauté) éclairent les futurs processus de planification à l'échelle méditerranéenne		
31. CONFORMITÉ ET APPLICATION Permettre la conformité aux dispositions des Protocoles ASP/DB et GIZC et des Plans d'action connexes au niveau national en renforçant les capacités et la coopération entre les organes judiciaires et administratifs organes	Régional et national ³⁹	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.1. T3.4. T3.7. T3.8.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant initié des programmes de renforcement des capacités pour les acteurs judiciaires et administratifs tout au long de la chaîne d'application environnementale - y compris les agences environnementales, les inspecteurs, les auditeurs, la police, les procureurs et les juges - pour renforcer leur compréhension et leur application des cadres juridiques environnementaux	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant achevé des initiatives de renforcement des capacités pour les ressources judiciaires et administratives tout au long de la chaîne d'application - y compris les agences environnementales, les inspecteurs, les auditeurs, la police, les procureurs et les juges - pour renforcer l'application des cadres juridiques environnementaux. ●	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
BUT 3. Permettre le changement transformateur nécessaire, mettre en place des outils et des solutions fondées sur la nature pour la mise en œuvre et l'intégration					
32. PERFECTIONNEMENT DE L'IMAP	Régional et national	T2.1. T2.2. T2.3.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i>	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national et régional</i>	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

³⁹ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Identification des lacunes entravant l'évaluation du bon état écologique, et le cas échéant, soutenir les pays pour les combler		T3.1. T3.2. T3.5.	- Nombre et pourcentage de pays qui ont été capables d'évaluer et de quantifier le bon état écologique <i>Niveau régional</i> - Type de soutien aux pays pour combler les lacunes de l'évaluation du BEE, fourni par le CAR/ASP et d'autres organisations régionales (niveau régional)	Identique à 2027	Réponses du CAR/ASP et des organisations régionales au questionnaire ciblé
33. MISE EN ŒUVRE DE L'IMAP Mettre à jour les programmes nationaux de suivi à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP, et assurer un rapportage régulier	National	T2.1. T2.2. T2.3. T3.1. T3.2. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant adopté des formats de rapportage harmonisés, alignés sur des cadres tels que la CDB et l'IMAP, pour rendre compte des indicateurs communs liés à la biodiversité pour atteindre le BEE	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Identique à 2027	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
34. SAPBIO Post-2020 SUIVI Permettre aux Parties contractantes d'examiner et de rapporter périodiquement, en harmonie avec les cadres de suivi IMAP et	Régional et national	T3.1. T3.2. et toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant mis à jour les programmes de suivi nationaux fondés sur l'IMAP conformément au troisième cycle de l'IMAP.	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant enregistré des progrès biennaux dans la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, pertinents au niveau national, sur la base du système établi d'ici 2027 <i>Niveau régional</i>	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses du CAR/ASP et des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
PNUE/PAM, sur l'état de la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020				Organisations régionales ayant soutenu les pays à enregistrer les progrès biennaux dans la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020	
35. SOUTIEN POUR FAIRE FONCTIONNER LE SAPBIO Fournir des ressources humaines et financières suffisantes au système du PAM afin de faire fonctionner efficacement les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020	Régional	T3.2. T3.3 et toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Organisations régionales (du système du PAM) ayant établi les mécanismes régionaux de suivi et d'évaluation pour le Post-2020 SAPBIO, y compris l'investissement en ressources humaines et financières, afin de permettre une analyse en temps voulu des progrès vers ses buts et cibles à l'aide d'indicateurs objectifs et numériques	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Organisations régionales (système du PAM) ayant alloué suffisamment de ressources humaines et financières pour assurer une mise en œuvre effective du SAPBIO Post-2020, principalement au niveau régional et, lorsque possible, au niveau national	Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé
36. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE SAPBIO Post-2020 AU NIVEAU NATIONAL Renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre le SAPBIO Post-2020, à gérer les AMP et les habitats et espèces marins et côtiers vulnérables au sein et entre les juridictions	Régional et national	T3.4. T3.5. et toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays ayant réalisé une évaluation complète des capacités pour répondre aux besoins et priorités des objectifs de conservation marine, avec un focus sur la conservation des habitats et espèces marins et côtiers vulnérables. - Nombre et pourcentage de pays ayant ensuite développé	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant veillé à ce que le personnel clé (par exemple, gestionnaires d'AMP, techniciens de terrain, autorités locales en environnement, pêche et application des lois) soit suffisamment formé, si possible, en coordination avec les organisations régionales pertinentes. <i>Niveau régional</i>	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)	Source d'information/données
nationales, avec une attention particulière aux pays moins développés, et en vue de réduire le fossé entre les sexes et le fossé numérique			et testé des modules de formation à fort impact pour répondre aux besoins de capacité identifiés <i>Niveau régional</i> • Organisations régionales ayant soutenu le renforcement des capacités des pays liées à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020	• Organisations régionales ayant soutenu le renforcement des capacités des pays liées à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020
37. MISE EN RÉSEAU Soutenir les réseaux régionaux, sous-régionaux et/ou transfrontaliers existants, ou en développer de nouveaux selon le besoin, pour renforcer les capacités, connaissances, expériences et opportunités de partage, entre autres, sur des sujets tels que les ENI/EEE, les espèces migratrices, la gestion des AMP,	Régional	T1.1. T1.2. T2.2. T1.6. T2.3. T2.4. T2.5. T2.6. T2.9. T3.2. T3.4. T3.5. T3.9. T3.10.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant établi des réseaux fonctionnels au niveau national, faisant progresser les sujets liés aux AMP et AEMC <i>Niveau régional⁴⁰</i> • Réseaux/centres humains régionaux et sous-régionaux fonctionnels couvrant les thèmes prioritaires de la conservation marine, traitant particulièrement les besoins de renforcement des capacités dans les pays moins développés, les AMP et	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant établi des réseaux fonctionnels au niveau national, axés sur des thèmes prioritaires tels que les espèces envahissantes (ENI/EEE), la conservation des espèces migratrices, la gestion des AMP, la restauration des habitats, la réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé et la conformité juridique <i>Niveau régional</i> • Réseaux/centres humains régionaux et sous-régionaux fonctionnels, couvrant des sujets tels que la gestion des AMP, les ENI/EEE, la conservation des espèces migratrices, la restauration des habitats, la
				• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

⁴⁰ À l'origine, cette activité était définie à portée régionale. Cependant, conformément à l'approche adoptée dans le premier cadre de suivi, elle est désormais également traitée au niveau national, ce qui a été reflété dans les indicateurs proposés.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
la restauration des habitats, la réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé, la conformité à la loi et la réglementation, et d'autres sujets pertinents au SAPBIO Post-2020			ASPIM récemment établis (en lien avec la stratégie spécifique sur les AMPC et AEMC).	réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé et la conformité juridique	
38. SENSIBILISATION Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des valeurs et des menaces pesant sur le milieu marin, en stimulant des comportements améliorés, et des réponses et bonnes pratiques, en ciblant les décideurs et le grand public, par des mécanismes renforcés et renouvelés, y compris les communications de communications	Régional et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.6. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays ayant adopté et commencé à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de communication et de sensibilisation <i>Niveau régional</i> ● Stratégie méditerranéenne de sensibilisation par la communication élaborée	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays mettant en œuvre la Stratégie méditerranéenne de communication et de sensibilisation, ciblant les publics clés tels que les médias de masse, les décideurs politiques, les parties prenantes économiques (secteurs terre/mer), le monde universitaire et la société civile ● Nombre et pourcentage de pays ayant introduit et promu la célébration d'une Journée annuelle de la biodiversité marine dans les médias de masse et les écoles	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé
39. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	Régional et national	T1.3. T2.8. T3.4. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays ayant intégré les	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Identique à 2027 <i>Niveau régional</i>	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Promouvoir l'intégration des préoccupations de conservation de la biodiversité marine et des écosystèmes dans l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle et la science citoyenne, afin que les meilleures pratiques et technologies innovantes pour protéger les écosystèmes marins et côtiers soient plus accessibles et reproductibles			stratégies et outils de conservation de la biodiversité marine dans les programmes scolaires et universitaires. ● Nombre et pourcentage de pays impliqués dans des réseaux universitaires multinationaux ou bilatéraux (par exemple, ● échanges Nord-Sud/Sud-Sud) axés sur la conservation marine méditerranéenne, en spécifiant les réseaux ● Nombre et pourcentage de pays ayant développé un programme de « formation des formateurs » pour renforcer l'expertise en éducation à la conservation de la biodiversité marine ● Nombre et pourcentage de pays utilisant les AMP comme cadres pour des activités d'éducation et de sensibilisation impliquant des ONG et la science citoyenne (en lien avec la stratégie	● Identique à 2027	

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			régionale spécifique aux AMPC et AEMC) <i>Régional niveau⁴¹</i> • Organisations régionales ayant développé et soutenu la mise en œuvre de programmes spécifiques de conservation de la biodiversité marine via les systèmes nationaux d'éducation (par exemple, le modèle de conservation des cétacés développé par ACCOBAMS)		
40. EMPLOI Augmenter de manière adéquate l'emploi, notamment public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité marine (et éventuellement la redirection des emplois existants) comme composante de base pour un futur développement avisé de l'économie bleue	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant connu une croissance de l'emploi public directement lié à la conservation de la biodiversité marine depuis 2021	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant doublé l'emploi public directement lié à la conservation de la biodiversité marine depuis 2021	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés
41. FINANCEMENT DURABLE	Régional et national	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i>	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i>	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

⁴¹ À l'origine, cette activité était définie à portée régionale. Cependant, conformément à l'approche adoptée dans le premier cadre de suivi, elle est désormais également traitée au niveau national, ce qui a été reflété dans les indicateurs proposés.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Développer des stratégies de financement durable avec, le cas échéant, des approches innovantes pour mobiliser des sources financières alternatives, couvrant les recettes fiscales qui pourraient être redistribuées, et les actions pertinentes à financer, y compris le MedFund et d'autres types de mécanismes de financement nationaux ou locaux			• Nombre et pourcentage de pays ayant développé et adopté des stratégies de financement durable et des outils concrets pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, y compris l'établissement de fonds fiduciaires nationaux ou locaux soutenus par des flux de revenus tels que les taxes touristiques, les licences de pêche, les redevances sur les sacs plastiques ou les compensations d'études d'impact environnemental (EIE), afin d'accroître significativement les ressources financières provenant de sources nationales et internationales (gouvernementales, non gouvernementales, privées). <i>Niveau régional</i> • Organisations régionales ayant développé et commencé à mettre en œuvre une stratégie de financement durable	• Identique à 2027 <i>Niveau régional</i> • Identique à 2027	• Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé
42. COOPÉRATION	Régional et national	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional et national</i>	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional et national</i>	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Accroître la coopération nord/sud, sud-sud, et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à différents niveaux, pour soutenir le SAPBIO Post-2020, en particulier dans les pays les moins développés			Nombre de projets conjoints/collaboratifs, soutenus par des fonds internationaux, ayant démarré durant la période stratégique, couvrant des sujets prioritaires dans les pays moins développés. Les sujets d'intérêt proposés sont : la mise en œuvre des plans d'action nationaux, le développement de fonds environnementaux nationaux, la restauration et la réduction des risques de catastrophe découlant du changement climatique, le soutien à la recherche, à la gestion et aux réseaux de suivi	Identique à 2027	Réponses des organisations régionales aux questionnaires ciblés

4. Conclusions et recommandations

32. Deux types d'indicateurs sont proposés pour mesurer la performance et l'efficacité du Post-2020 SAPBIO : des indicateurs de réalisation indiquant le niveau d'atteinte des cibles et des indicateurs de performance indiquant le niveau de mise en œuvre des actions proposées.

Indicateurs de réalisation

- L'identification des indicateurs de réalisation des cibles pour le Post-2020 SAPBIO est guidée par trois principes fondamentaux : l'alignement, lorsque possible, sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) ; le recours aux systèmes de suivi régionaux existants dans le cadre de la Convention de Barcelone – en particulier les indicateurs communs IMAP – pour garantir la cohérence et la praticabilité ; et la prise en compte de la disponibilité des données et de la faisabilité dans l'ensemble de la Méditerranée.
- Les indicateurs de réalisation sont structurés en indicateurs primaires, basés sur des ensembles de données opérationnelles à l'échelle méditerranéenne, et indicateurs secondaires (ou de substitution), reflétant les limites actuelles de la disponibilité des données et la couverture inégale entre les pays et les domaines thématiques. Cette approche soutient un rapport crédible tout en fournissant une voie claire pour renforcer progressivement le cadre de suivi à mesure que les systèmes de données s'améliorent.
- Les indicateurs primaires sont largement basés sur les indicateurs communs IMAP et les sources de données associées, notamment le MED QSR 2023, le système d'information IMAP et les données préparées pour le MED QSR 2031, en particulier pour les Buts 1 et 2, soulignant la cohérence et l'efficacité du système de suivi régional.
- La préparation du MED QSR après la période stratégique du Post-2020 SAPBIO limite la disponibilité adéquate des données et l'utilisation du Med QSR comme document technique clé pour mesurer l'état et les pressions sur la biodiversité en Méditerranée.
- Les indicateurs secondaires complètent l'IMAP en s'appuyant sur les descripteurs DCSMM/BEE et des outils régionaux supplémentaires (par exemple, évaluations de la Liste rouge de l'UICN et ACCOBAMS), améliorant ainsi la couverture des données et la pertinence régionale.
- Les lacunes dans les indicateurs de pression spécifiques à la pêche dans le cadre de suivi du CDB GBF sont comblées par les systèmes de suivi régionaux existants, notamment l'IMAP/BEE pour les indicateurs primaires et le BEE/DCSMM pour les indicateurs secondaires. En outre, les indicateurs et éléments de suivi pertinents développés dans le cadre de la CGPM sont pris en compte pour mieux refléter la durabilité des pêches, les interactions avec les espèces vulnérables et les interconnexions entre la pêche et le milieu marin. Les indicateurs du But 3 se concentrent sur les conditions favorables à la gouvernance, aux institutions et aux aspects socio-économiques et sont largement basés sur des indicateurs nouvellement développés, spécifiques à la Méditerranée, avec un alignement direct limité sur les cibles du GBF.

Indicateurs de performance

- Étant donné que le cadre de suivi du CDB GBF est conçu uniquement autour de la réalisation des cibles (et non de la fourniture d'actions), l'**ensemble d'indicateurs de performance** proposé (basé sur les actions, largement basé sur des questionnaires) est nécessaire pour évaluer si les mesures d'habilitation sont mises en œuvre à temps pour les évaluations collectives de 2027 et 2030.
- **La sélection des indicateurs** a été guidée par la nécessité d'assurer la continuité avec l'évaluation à mi-parcours, de permettre une comparaison significative entre 2027 et 2030 et de soutenir un rapport pratique et efficace entre les pays.
- **Les indicateurs de performance pour les actions au niveau national** se concentrent sur le nombre et le pourcentage de pays méditerranéens atteignant ou progressant vers les résultats attendus, les données étant collectées par le biais de questionnaires structurés et analysées aux niveaux national et sous-régional.

- Bien que le rapport basé sur des questionnaires ait des limites en raison de la subjectivité, il reste l'approche la plus réalisable pour évaluer les progrès dans un champ d'application régional large et complexe ; la même méthode est appliquée aux **actions au niveau régional** en utilisant les contributions des organisations régionales et des composantes du PNUE-PAM.
- **L'identification des indicateurs a été difficile** en raison du manque d'harmonisation dans la formulation des résultats attendus pour certaines actions, ce qui complique la comparaison des progrès entre 2027 et 2030 ; dans de tels cas, les indicateurs de performance ont été alignés sur les deux échéances pour assurer un suivi cohérent de la mise en œuvre.

33. Pour l'avenir, il serait important de considérer les points suivants :

- **Mieux aligner** le calendrier de préparation et d'évaluation du SAPBIO sur la politique et la feuille de route de l'approche écosystémique (2026-2035), y compris le Med QSR.
- **Pour le Post-2030 SAPBIO**, veiller à harmoniser la formulation des résultats attendus sur l'ensemble de la période stratégique. Par exemple, garantir que les deux jalons reflètent le même "type" de résultat (adoption → mise en œuvre) afin que les indicateurs de performance puissent suivre les progrès de manière cohérente et claire.

5. Références

- 1 ACCOBAMS 2022a. ACCOBAMS-MOP8/2022/Doc31/Annex13/Res8.12. Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS.
- 2 ACCOBAMS 2022b. Second rapport sur les points chauds : aperçu actualisé des points chauds de bruit dans la zone de l'Accord ACCOBAMS.
- 3 CDB/COP/DEC/16/31 Décision adoptée à la session prolongée de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 16), 25-27 février 2025, Rome, Italie.
- 4 CDB, Décision 15/5, adoptée à la 16e Conférence des Parties (CdP 16) tenue en 2022 à Cali, Colombie.
- 5 FAO. 2021. Stratégie CGPM 2030 pour une pêche et une aquaculture durables en Méditerranée et en mer Noire. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb7562en>
- 6 UICN (2023). Statut de conservation des cétacés en mer Méditerranée : tendances et changements après une décennie d'efforts de conservation. Gland, Suisse : UICN.
- 7 La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.
- 8 UNEP/MED WG.620/Inf.25, Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020), Réunion des Points focaux du PAM, Athènes, Grèce, 16-19 2025.
- 9 PNUE/PAM-SPA/RAC, 2021. Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne. Éd. SPA/RAC, Tunis.
- 10 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2024). Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée : état de la mer et des côtes méditerranéennes de 2018 à 2023. Athènes.
- 11 UNEP/MED IG.26/22, Décision IG.26/4, Amendements aux Annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
- 12 UNEP/MED IG.27/6 : Politique et feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) 2026-2035 et Programme intégré de surveillance et d'évaluation pour la mer Méditerranée et les côtes (IMAP).

ANNEXE V : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé, le 16 juin 2026 par visioconférence, la 12^{ème} Réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) (ci-après dénommée la « Réunion »).

Participation

2. Tous les Correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées qui sont membres du Comité consultatif du Post-2020 SAPBIO, ont été invités à participer à la Réunion ou à désigner leurs représentants.
3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la Réunion : Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Libye, Malte, Tunisie et Türkiye.
4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées en qualité qu'observateurs : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CGPM/FAO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
5. L'organisation non gouvernementale suivante était également représentée en qualité d'observateur : le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN).
6. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était représentée à la Réunion.
7. Le SPA/RAC a assuré le Secrétariat de la Réunion.

Organisation de la réunion

8. La Réunion a convenu que le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.
9. La Réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants :

Président :	M. Abdulmaula Hamza (Libye)
Vice-présidentes :	Mme Silvia García Higuera (Espagne)
	Mme Melina Marcou (Chypre)
Rapporteur:	M. Leonardo Tunesi (Italie)
10. La Réunion a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Point 3 de l'ordre du jour : Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national

11. La Réunion a félicité le SPA/RAC pour les efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO au niveau régional et pour l'appui continu fourni aux Parties contractantes à l'échelle nationale.
12. La Réunion a exprimé sa profonde gratitude au SPA/RAC pour ses efforts soutenus en vue de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO et de la Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE), dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources dédiée.
13. La Réunion a recommandé que le SPA/RAC accorde la priorité à ses futurs efforts de mobilisation de fonds et à l'élaboration de notes de concept de projets, en appui à la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, en mettant particulièrement l'accent sur : (i) le renforcement des efforts des Parties contractantes en matière de restauration des écosystèmes ; et (ii) le renforcement de la conservation à travers les Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) et les Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (AMCE).
14. La Réunion a félicité le SPA/RAC pour le travail entrepris, en collaboration avec les Parties contractantes et les partenaires régionaux, sur la cartographie actualisée de la répartition des herbiers de *Posidonia oceanica*, des peuplements coralligènes et des grottes marines en mer Méditerranée, et a salué la parution de la publication scientifique y afférente, qui permettrait d'améliorer de manière significative les cadres de connaissance, de conservation et de restauration à l'échelle de la région.
15. La Réunion, notant les lacunes importantes en matière de données qui subsistent dans les sous-régions du sud et de l'est de la Méditerranée concernant l'étendue et la répartition des herbiers marins et d'autres habitats importants, a exhorté les autorités nationales des pays concernés, en étroite collaboration avec le SPA/RAC et les partenaires scientifiques pertinents, à accorder la priorité aux initiatives nationales de cartographie afin de combler ces lacunes géographiques et d'améliorer les données de référence régionales.
16. La Réunion a salué l'élaboration par le SPA/RAC du *Projet de critères pour un inventaire complet des écosystèmes à forte valeur écologique et/ou présentant un potentiel de régénération, conformément à l'action 12 du Post-2020 SAPBIO*, tel que présenté dans le document UNEP/MED WG.642/Inf.3.

Point 4 de l'ordre du jour : Projet de série d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité

4.1. Cartographie des cibles du Post-2020 SAPBIO par rapport aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité

17. La Réunion a examiné l'analyse comparative du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique (GBF de la CDB) et du cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, et en a approuvé les résultats de correspondance.

4.2. Projet de liste d'indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen

18. La Réunion a approuvé l'approche consistant à utiliser des indicateurs de réalisation pour mesurer les progrès accomplis vers les objectifs du Post-2020 SAPBIO et des indicateurs de performance pour évaluer la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO.
19. La Réunion a examiné et commenté le projet d'ensemble d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, et a noté que le Secrétariat avait fixé au **26 juin 2026** la date limite pour la réception de commentaires écrits supplémentaires, après quoi les indicateurs seraient considérés comme validés en vue de leur utilisation pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.

Point 5 de l'ordre du jour : Prochaines étapes et feuille de route vers l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO

5.1. Questionnaire en ligne pour l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO

20. La Réunion a pris note du processus visant à entreprendre l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO au regard des résultats attendus pour 2027, ainsi que du questionnaire en ligne élaboré sur la base du cadre de suivi adopté au cours du biennium 2024–2025, et a salué son alignement strict avec ce cadre ainsi que sa capitalisation des enseignements tirés de l'évaluation précédente basée sur les activités de démarrage.
21. La Réunion a demandé au Secrétariat d'examiner la possibilité de prolonger la date limite de soumission des contributions nationales, afin de donner aux Parties contractantes le temps nécessaire pour remplir et valider intégralement le questionnaire en ligne.

5.2. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE, prévue pour 2026

22. La Réunion a pris note du processus lancé pour entreprendre, en 2026, une évaluation externe à mi-parcours de la Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

23. La Réunion a pris note des informations fournies par le Secrétariat selon lesquelles :

- (i) La 13^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du Post-2020 SAPBIO se tiendrait en présentiel le 24 mai 2027, conjointement avec la 18^{ème} Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique (25–26 mai 2027), et a noté que le lieu d'accueil restait à annoncer ; et
- (ii) Le Forum des Aires Marines Protégées en Méditerranée, coorganisé par le SPA/RAC et MedPAN, se déroulerait à Alexandrie (Égypte) du 15 au 18 décembre 2026.